

TIR À L'ARC CANADA

LIVRE DES RÈGLEMENTS

Sommaire des changements



Ver. 2024.02.05-FR

Sommaire des changements pour 2024

Version 2024.01.25

Table des matières

INTRODUCTION.....	2
INTRODUCTION.....	5
LIVRE 1.....	8
ANNEXE 4 - ORGANISATION ET PROCÉDURES ET LE COMITÉ DES ARBITRES.....	8
TAC 1.0 Officiers de sécurité du champ de tir :.....	8
TAC 2.2.1.1 (nouveau en 2023).....	8
LIVRE 2.....	9
CHAPITRE 3 - WORLD CHAMPIONSHIPS.....	9
TAC 3.11.2.....	9
TAC 3.13.1.1.....	9
TAC 3.13.3.2.....	10
TAC 3.18. CHAMPIONNATS CANADIENS ET TOURNOIS TAC MAJEURS.....	10
TAC 3.18.7.2 Championnat canadien en campagne.....	10
TAC 3.18.7.4 Championnat canadien 3D en plein air.....	11
TAC 3.21 DIVISIONS CONDITIONNELLES – CHAMPIONNATS CANADIENS.....	12
TAC 3.21.1.1.....	12
TAC 3.21.1.3.....	12
TAC 3.21.1.2.....	13
TAC 3.21.1.3 Division conditionnelle à partir du 1er janvier 2024.....	13
CHAPITRE 4 - COMPÉTITIONS.....	14
TAC 4.2.1.....	14
TAC 4.2.8.....	14
TAC 4.3. Divisions TAC.....	15
TAC 4.3.7.....	15
TAC 4.4. CATÉGORIES (CANADA).....	15
TAC 4.5 RONDES.....	17
TAC 4.5.1.4.....	17
TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7.....	18
TAC 4.5.3 Tir à l'arc en campagne (canadien).....	19
TAC 4.5.3.3.2.....	19
TAC 4.5.3.3.3.....	19
TAC 4.5.3.3.6.....	19
TAC 4.5.3.3.7.....	19
TAC 4.5.3.3.7.1.....	20
TAC 4.5.3.3.8.1.....	20
TAC 4.5.7.0 Rondes 3D (canadiennes).....	21
TAC 4.5.7.0.2.3 3 Épreuve par équipe mixte 3D (nouveau en 2023).....	21
TAC 4.5.7.0.2.3.2 Rondes éliminatoires des équipes mixtes :.....	21
TAC 4.5.7.0.2.3.4 Bourse des prix.....	22
TAC 4.5.7.0.5.1.....	23

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

TAC 5.3 RECORDS CANADIENS.....	24
TAC 5.4.1.....	24
CHAPITRE 6 – MÉDAILLES, TROPHÉES ET DISTINCTIONS.....	25
TAC 6.2.4 (nouveau pour 2024).....	25
CHAPITRE 9 - AMÉNAGEMENT DES TERRAINS – TIR 3D.....	25
TAC 9.1.1.7.....	25
TAC 9.3.7.....	26
CHAPITRE 10 - CONTRÔLE DES TIRS ET SÉCURITÉ DANS LE TIR SUR CIBLES.....	27
TAC 10.0 CONTRÔLE DU TIR ET SÉCURITÉ.....	27
TAC 10.0.1.....	27
TAC 10.0.2 Déplacé vers le livre 4, chapitre 26 - Contrôle et sécurité des tirs.....	27
TAC 10.0.2.1 Déplacé vers le livre 4, chapitre 26 - Contrôle et sécurité des tirs.....	27
TAC 10.0.2.2 Déplacé vers le livre 4, chapitre 26 - Contrôle et sécurité des tirs.....	27
TAC 10.0.3.1 Déplacé vers le livre 4, chapitre 26 - Contrôle et sécurité des tirs.....	27
TAC 10.3 (nouveau pour 2024).....	27
TAC 10.3.1 (nouveau pour 2024).....	28
ANNEXE TAC 3.1 — CALENDRIER DE ROTATION DES CHAMPIONNATS CANADIENS.....	28
ANNEXE TAC 3.1 — CALENDRIER DE ROTATION DES CHAMPIONNATS CANADIENS.....	28
ANNEXE TAC 3.2 - RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR SUR CIBLE EN PLEIN AIR.....	29
APP3.2.12.1.....	29
ANNEXE TAC 3.3 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR EN CAMPAGNE.....	29
TAC 3.18.7.2 Championnat canadien en campagne.....	29
APP3.3.16.1.....	30
ANNEXE TAC 3.4 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN RÉGIONAL EN SALLE.....	31
TAC 3.18.7.3.....	31
ANNEXE TAC 3.5 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR 3D EN PLEIN AIR.....	32
TAC 3.18.7.4 Championnat canadien 3D en plein air.....	32
APP3.5.12.1.....	32
APP3.5.16.1.....	32
ANNEXE TAC 3.6 RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR 3D EN SALLE.....	33
TAC 3.18.7.4.....	33
APP3.6.9.1.....	33
APP3.6.13.1.....	33
ANNEXE TAC 3.9 RÈGLES DU TOURNOI POSTAL EN SALLE.....	34
APP3.9.6.2.....	34
ANNEXE TAC 3.10 RÈGLES DU TOURNOI POSTAL EN PLEIN AIR.....	35
APP3.10.6.2.....	35
APP3.10.14.2.....	35
ANNEXE TAC 3.11 ´ RÈGLES DES COUPES CANADA EST ET OUEST.....	36
APP3.11.3.....	36
APP3.11.3.....	37
APP3.11.5.4.....	37
LIVRE 3.....	38

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

TAC 11.8 DIVISION CHASSEUR.....	38
TAC 22.11.1 (révisé en 2022).....	38
TAC 22.11.2.....	38
TAC 22.11.3.....	38
TAC 11.11 Division non compétitive (nouveau pour 2024).....	39
TAC 11.11.1 (nouveau pour 2024).....	39
LIVRE 4.....	40
CHAPITRE 22 MATÉRIEL DES ATHLÈTES.....	40
TAC 22.11 DIVISION CHASSEUR.....	41
TAC 22.11.1 (révisé en 2022).....	41
TAC 22.11.3.....	41
TAC 22.16 DIVISION NON COMPÉTITIVE.....	42
TAC 22.16.1 (nouveau pour 2024).....	42
TAC 22.17 DIVISION CONNUE 50.....	43
TAC 22.17.1.....	43
TAC 22.17.1.1 (nouveau pour 2024).....	43
TAC 22.17.3.....	43
TAC 22.17.7.....	43
CHAPITRE 23 - TIR.....	45
TAC 23.1.2 (redondant, couvert par 23.7.1.2).....	45
TAC 23.7 TIR - 3D CANADIEN.....	45
TAC 23.7.1.0.....	45
TAC 26 CONTRÔLE DES TIRS ET SÉCURITÉ (nouveau pour 2024).....	46
TAC 26.1 (nouveau pour 2024) (déplacé du livre 2, chapitre 10).....	46
TAC 26.2 (nouveau pour 2024) (déplacé du livre 2, chapitre 10).....	46
TAC 23.3 (nouveau pour 2024) (déplacé du livre 2, chapitre 10).....	46
TAC 26.3.1 (nouveau pour 2024) (déplacé du livre 2, chapitre 10).....	46
TAC 26.4 (nouveau pour 2024).....	46
ANNEXE TAC 1 POSITION DE TIR POUR LE TIR EN CAMPAGNE ET LE TIR 3D AU CANADA.....	47
TAC 23.7.1.0 Supprimé, car redondant.....	47

INTRODUCTION

Ces livres contiennent les règles, les procédures et les modalités administratives relatives à la ~~pratique~~ du tir à l'arc au Canada, tel qu'elle est exercée par la Fédération des archers du Canada Inc. connue sous le nom de Tir à l'arc Canada, ainsi que par ses ~~organismes sportifs provinciaux affiliés~~ et leurs membres. Il contient également la plupart des lois et règlements régissant le tir à l'arc dans les organismes membres de la World Archery Federation dans la mesure où ils s'appliquent aux archers canadiens.

Les archers, les clubs et les autres organismes sont libres de pratiquer le tir à l'arc selon les formes et les règles qu'ils souhaitent. Toutefois, ils sont encouragés à pratiquer le tir à l'arc selon ces règles dans ~~le but de promouvoir~~ la cohérence de la compréhension et des pratiques des archers au Canada ainsi que par d'autres organisations sportives ~~dans le monde~~.

Cette édition contient toutes les lois et tous les règlements actuels de la World Archery ainsi que les règles de Tir à l'arc Canada approuvées et en vigueur à la date indiquée ci-dessous. Il se peut que des interprétations affectent cette édition. Veuillez consulter les sites Web de la World Archery (worldarchery.sport) et de Tir à l'arc Canada (archerycanada.ca) pour obtenir une liste de toutes les interprétations qui pourraient être en vigueur.

Pour toute question concernant une règle contenue dans ce livre, découlant d'erreurs d'édition ou de différences entre les versions française et anglaise, il faudra privilégier la version originale dans laquelle le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada a approuvé la règle. En cas de divergence entre les règles de la World Archery dans ce livre et le livre officiel de la World Archery, le livre officiel des règles de la World Archery prévaudra.

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

ORGANISATION :

Le livre des règlements de Tir à l'arc Canada a été divisé en 6 livres.

Livre 1 — Constitution et procédures	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 2 — Événements	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 3 — Tir à l'arc sur cible	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 4 — Règles du tir en campagne et en 3D	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 5 — Diverses épreuves de tir à l'arc et ski-arc	(World Archery)
Livre 6 — Règles antidopage	(World Archery)

STRUCTURE :

Les articles (règles adoptées par le Congrès de World Archery) sont en **caractères noirs et en police Times New Roman**. Les articles (règlements adoptés par le conseil d'administration de World Archery) sont en caractères noirs et en *caractères italiques Times New Roman*. Certaines sections de la Constitution et des Règles de World Archery qui ne sont pas normalement d'intérêt pour les archers canadiens ne sont pas incluses. Dans la plupart des cas, ces exclusions sont indiquées dans le texte. Le texte complet et actuel de la Constitution et des Règles de World Archery peut être obtenu sur le site Web de World Archery à l'adresse worldarchery.sport/rules, dans la rubrique « Home-Rules » du menu.

L'article (règles) en caractères bleus, police Arial, indique les exceptions ou les ajouts aux règles de la World Archery telles qu'elles s'appliquent au tir à l'arc au Canada reconnu par Tir à l'arc Canada.

Les numéros d'article précédés de ~~WA~~ indiquent les règles de la World Archery. Ceux précédés de ~~TAC~~ indiquent les règles de Tir à l'arc Canada. Les numéros d'article en **caractères noirs** précédés d'aucun texte sont par défaut les règles de la World Archery.

Les sections TAC portant les mêmes numéros que les sections WA font référence aux sections WA et représentent les exceptions ou les informations supplémentaires apportées à l'article WA.

~~Le genre masculin ou féminin utilisé en relation avec toute personne physique doit être compris comme incluant l'autre genre, sauf disposition contraire spécifique ou différenciation évidente (par exemple, la catégorie « Femmes » se réfère uniquement aux archers féminins).~~

Les termes « ne peut pas », « doit » et « sera » doivent être interprétés comme une disposition obligatoire.

Le genre masculin ou féminin utilisé en relation avec toute personne physique doit être compris comme incluant l'autre genre, sauf disposition contraire ou différenciation évidente (par exemple, la catégorie « Femmes » ne concerne que les archers féminins). Remarque : Le langage relatif au genre et l'utilisation des pronoms, ainsi

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

que les mots « hommes » ou « femmes » dans le livre des règlements de Tir à l'arc Canada, visent à identifier et à traiter des catégories de compétition spécifiques, comme le prévoient les règles de la World Archery. Les archers du Canada ont le droit de choisir la catégorie à laquelle ils s'identifient le plus pour les compétitions nationales.

AUTRES RÈGLES RECONNUES

Les règles de tir à l'arc Canada et la plupart des exigences administratives sont basées largement sur les règles de la World Archery.

Tir à l'arc Canada est l'organisation canadienne officiellement affiliée à l'International Field Archery Association. Les règles de l'IFAA peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.ifaa-archery.org.

Les règles de Tir à l'arc Canada pour le sport du tir à l'arc en 3D sont particulières au Canada. Toutefois, elles sont basées sur les règles du tir à l'arc en 3D pratiquées par la World Archery et la International Bowhunters Organization (IBO). Ce livre de règlements ne contient pas les règles de l'International Field Archery Association (IFAA), de la National Field Archery Association (NFAA — USA), de l'Archery Shooter's Association (ASA) ou International Bowhunters Organization (IBO). Les lecteurs doivent se référer aux règles publiées par ces organisations pour les événements qu'elles organisent.

DÉFINITIONS

(Définitions de Tir à l'arc Canada en bleu. Définitions de la World Archery en noir.)

« **TAC** » Tir à l'arc Canada — Fédération canadienne des archers qui utilisent la marque Tir à l'arc Canada.

« **Club affilié** » désigne toute entité inscrite à Tir à l'arc Canada, capable d'inscrire ses membres en tant qu'entités inscrites, admissible au programme d'assurance et aux avantages associés aux clubs, ce qui comprend la possibilité de présenter une soumission pour organiser des événements nationaux et de participer à des événements nationaux ou d'inscrire des tournois approuvés par la province sur le calendrier des tournois nationaux.

« **Athlète** » désigne tout athlète qui participe ou est sélectionné pour participer à un événement ou à une compétition.

« **Personnel d'encadrement des athlètes** » désigne tout entraîneur, soigneur, directeur, représentant de l'athlète, agent, membre du personnel de l'équipe, arbitre, personnel médical ou paramédical, membre de la famille ou toute autre personne employée par un athlète ou une association membre de l'athlète participant à une compétition.

« **Couleurs de camouflage** » désigne des marques déposées ou d'autres designs numériques, qu'ils soient aléatoires ou non et indépendamment des couleurs utilisées, qui consistent en des motifs de camouflage imitant des matériaux naturels tels que l'écorce, les brindilles ou les feuilles qui sont utilisés dans le but de se fondre dans l'environnement naturel, offrant ainsi une visibilité réduite au gibier, au personnel militaire ou autres. Les couleurs de camouflage non traditionnelles telles que les roses, les bleus, les jaunes vifs, etc. dans des motifs de camouflage composés de designs ayant pour but de se fondre dans l'environnement naturel et d'offrir une visibilité réduite sont considérées comme du camouflage.

« **Compétition** » désigne un événement ou une série d'événements se déroulant sur un ou plusieurs jours sous la direction d'un seul organisme (par exemple, les championnats du monde).

« **Règle de compétition** » désigne une loi qui régit l'un des éléments suivants :

- l'équipement utilisé en compétition;
- les procédures utilisées lors d'une épreuve de compétition;
- les activités de l'athlète ou des athlètes pendant la compétition;
- toute autre action qui se déroule sur le terrain de jeu durant une compétition.

« **Club** » désigne une organisation enregistrée en tant que membre d'une association provinciale ou territoriale de tir à l'arc qui offre à ses membres des programmes de tir à l'arc à des fins récréatives ou compétitives.

« **DT** » Directeur de tir.

« **Évènement** » désigne une épreuve, une course, une ronde ou une compétition (ou un tournoi).

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

« **Mécanique** » désigne toute méthode qui comprend plusieurs parties en interaction, qu'il s'agisse de pièces individuelles ou de pièces assemblées par des ressorts capables d'agir en coopération pour produire un effet de relâchement de la corde de l'arc grâce à un mouvement de séparation d'au moins une de ces pièces par rapport à une autre.

« **ONS** » Organismes nationaux de sport.

« **CO** » Comité d'organisation.

« **En plein air** » signifie que pendant la compétition, l'athlète est soumis à deux des trois facteurs suivants : (i) la pluie, (ii) le vent et (iii) le soleil. Pour éviter tout doute, (i) tirer par une fenêtre ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y aurait ni pluie, ni soleil, ni vent (0 élément présent), (ii) le tir sous un toit ne serait pas une ronde en plein air puisque seul le vent s'applique, (ni pluie ni soleil) (1 élément présent), (iii) le tir dans un stade avec un toit fermé ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y a ni vent, ni pluie, ni soleil (0 élément présent), (iv) le tir dans un stade entouré de murs avec le toit ouvert serait considéré comme une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (2 éléments) sauf si les athlètes tirent sous un surplomb (0 élément présent), (v) le tir des athlètes protégés du vent (voiles, murs) est une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (2 éléments présents), et (vi) le tir dans un stade serait considéré comme une ronde en plein air si l'athlète peut être soumis à la fois à la pluie et au soleil (et éventuellement à la pluie) (2 éléments présents). Ce qui précède ne signifie pas que les murs ou les voiles utilisés pour bloquer le vent sont autorisés sur le terrain de jeu.

« **Participant** » désigne tout athlète, le personnel d'encadrement des athlètes, juge, arbitre, délégué, commissaire, membre du jury d'appel, un arbitre de la compétition, un membre de l'équipe ou de la délégation d'une association membre et toute autre personne accréditée.

« **OSP/OST** » Organismes provinciaux et territoriaux de sport membre de Tir à l'arc Canada.

« **Ronde de qualification** » se réfère à l'origine aux rondes qui servent à qualifier les athlètes pour les rondes suivantes, et à les catégoriser avant les tournois éliminatoires et les finales. Il s'agit généralement d'une ronde 720, les rondes de tir en campagne ou de tir en 3D. Dans certains cas, par exemple au Canada, quand on tire uniquement de telles rondes dans un tournoi pour déterminer les prix, et qu'aucun tournoi d'élimination ou finale n'est tiré ~~par la suite~~, le terme « ronde de qualification » signifie la ou les ronde(s) du tournoi qui servent à déterminer les prix.

« **OSCT** » Officier de sécurité du champ de tir, voir Livre 1, [annexe 4, TAC 1.0](#).

« **Inscrit** » désigne un individu qui est un inscrit (membre) d'un OSP/OST membre de Tir à l'arc Canada ou autrement reconnu comme un inscrit (membre) de Tir à l'arc Canada.

« **Ronde 720** » Les rondes 720 sont un ensemble de rondes sur cible en plein air de 72 flèches qui incluent les rondes décrites dans le Livre 2, [TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7](#).

- Pour le tir à l'arc recourbé (et le tir à l'arc nu au Canada) — les rondes à 70 m et de 60 m de WA ainsi que les distances pour les benjamins et les minimes tirant sur une cible de 122 cm.
- Pour le tir à l'arc à poulies (~~et autres divisions d'arc à poulies au Canada~~) — les rondes à 50 m de WA pour l'arc à poulies (~~et autres divisions d'arc à poulies et chasseur au Canada~~) et également les distances pour les benjamins et les minimes tirant sur une cible de 80 cm.
- Pour l'arc nu - la ronde de 50 m de WA pour l'arc nu et aussi les distances pour les athlètes Benjamins et Minimes tirées sur la cible de 122 cm.

« **Ronde 900 T2S** » Ronde de développement 900 en plein air décrite dans le livre 2, [TAC 4.5.1.17](#).

« **DT** » Délégué technique.

« **Traditionnel** » ~~Se réfère~~ aux arcs utilisés en tir à l'arc qui sont munis de branches et de corps d'arc, et qui sont typiquement représentés par les arcs recourbés et les arcs longs.

« **Violation** » signifie une violation de ces règles.

« **WA** » World Archery.

« **Jeunes** » Se réfère aux catégories d'âge junior et plus jeune (c.-à-d. junior, cadet, benjamin, minime, poussin).

Les règles du tir à l'arc sur cible au Canada sont conformes aux règles de World Archery, à l'exception de ce qui est indiqué dans ces pages.

Version 2024.01.19

INTRODUCTION

Ces livres contiennent les règles, les procédures et les modalités administratives relatives au tir à l'arc au Canada, tel qu'elle est exercée par la Fédération des archers du Canada Inc. connue sous le nom de Tir à l'arc Canada, ainsi que par ses organismes sportifs provinciaux affiliés et leurs membres. Il contient également la plupart des lois et règlements régissant le tir à l'arc de la World Archery Federation **et des organismes membres** dans la mesure où ils s'appliquent aux archers canadiens.

Les archers, les clubs et les autres organismes sont libres de pratiquer le tir à l'arc selon les formes et les règles qu'ils souhaitent. Toutefois, ils sont encouragés à pratiquer le tir à l'arc selon ces règles dans le but de **promouvoir** la cohérence de la compréhension et des pratiques des archers au Canada ainsi que par d'autres organisations sportives dans le monde.

Cette édition contient toutes les lois et tous les règlements actuels de la World Archery ainsi que les règles de Tir à l'arc Canada approuvées et en vigueur à la date indiquée ci-dessous. Il se peut que des interprétations affectent cette édition. Veuillez consulter les sites Web de la World Archery (worldarchery.sport) et de Tir à l'arc Canada (archerycanada.ca) pour obtenir une liste de toutes les interprétations qui pourraient être en vigueur.

Pour toute question qui **survient** concernant une règle contenue dans ce livre, découlant d'erreurs d'édition ou de différences entre les versions française et anglaise, il faudra privilégier la version originale dans laquelle le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada a approuvé la règle. En cas de divergence entre les règles de la World Archery dans ce livre et le livre officiel de la World Archery, le livre officiel des règles de la World Archery prévaudra.

Cette version remplace toutes les versions précédentes.

ORGANISATION:

Le livre des règlements de Tir à l'arc Canada a été divisé en 6 livres.

Livre 1 — Constitution et procédures	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 2 — Événements	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 3 — Tir à l'arc sur cible	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 4 — Règles du tir en campagne et en 3D	(World Archery et Tir à l'arc Canada)
Livre 5 — Diverses épreuves de tir à l'arc et ski-arc	(World Archery)
Livre 6 — Règles antidopage	(World Archery)

STRUCTURE :

Les articles (règles adoptées par le Congrès de World Archery) sont en **caractères noirs et en police Times New Roman**. Les articles (règlements adoptés par le conseil d'administration de World Archery) sont en *caractères noirs et en caractères italiques Times New Roman*. Certaines sections de la Constitution et des Règles de World Archery qui ne sont pas normalement d'intérêt pour les archers canadiens ne sont pas incluses. Dans la plupart des cas, ces exclusions sont indiquées dans le texte. Le texte complet et actuel de la Constitution et des Règles de World Archery peut être obtenu sur le site Web de World Archery à l'adresse worldarchery.sport/rules, dans la rubrique « Home-Rules » du menu.

L'article (règles) en caractères bleus, police Arial, indique les exceptions ou les ajouts aux règles de la World Archery telles qu'elles s'appliquent au tir à l'arc au Canada reconnu par Tir à l'arc Canada.

Les numéros d'article précédés de TAC indiquent les règles de Tir à l'arc Canada. Les numéros d'article en **caractères noirs** précédés d'aucun texte sont par défaut les règles de la World Archery.

Les sections TAC portant les mêmes numéros que les sections WA font référence aux sections WA et représentent les exceptions ou les informations supplémentaires apportées à l'article WA.

Les termes « ne peut pas », « doit » et « sera » doivent être interprétés comme une disposition obligatoire.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

Le genre masculin ou féminin utilisé en relation avec toute personne physique doit être compris comme incluant l'autre genre, sauf disposition contraire ou différenciation évidente (par exemple, la catégorie « Femmes » ne concerne que les archers féminins).

Le langage relatif au genre et l'utilisation des pronoms, ainsi que les mots « hommes » ou « femmes » dans le livre des règlements de Tir à l'arc Canada, visent à identifier et à traiter des catégories de compétition spécifiques, comme le prévoient les règles de la World Archery. Les archers du Canada ont le droit de choisir la catégorie à laquelle ils s'identifient le plus pour les compétitions nationales.

AUTRES RÈGLES RECONNUES

Les règles de tir à l'arc Canada et la plupart des exigences administratives sont basées largement sur les règles de la World Archery.

Tir à l'arc Canada est l'organisation canadienne officiellement affiliée à l'International Field Archery Association. Les règles de l'IFAA peuvent être consultées en ligne à l'adresse www.ifaa-archery.org.

Les règles de Tir à l'arc Canada pour le sport du tir à l'arc en 3D sont particulières au Canada. Toutefois, elles sont basées sur les règles du tir à l'arc en 3D pratiquées par la World Archery et la International Bowhunters Organization (IBO).

Ce livre de règlements ne contient pas les règles de l'International Field Archery Association (IFAA), de la National Field Archery Association (NFAA — USA), de l'Archery Shooter's Association (ASA) ou International Bowhunters Organization (IBO). Les lecteurs doivent se référer aux règles publiées par ces organisations pour les événements qu'elles organisent.

DÉFINITIONS

(Définitions de Tir à l'arc Canada en bleu. Définitions de la World Archery en noir.)

« **TAC** » Tir à l'arc Canada — Fédération canadienne des archers qui utilisent la marque Tir à l'arc Canada.

« **Club affilié** » désigne toute entité inscrite à Tir à l'arc Canada, capable d'inscrire ses membres en tant qu'entités inscrites, admissible au programme d'assurance et aux avantages associés aux clubs, ce qui comprend la possibilité de présenter une soumission pour organiser des événements nationaux et de participer à des événements nationaux ou d'inscrire des tournois approuvés par la province sur le calendrier des tournois nationaux.

« **Athlète** » désigne tout athlète qui participe ou est sélectionné pour participer à un événement ou à une compétition.

« **Personnel d'encadrement des athlètes** » désigne tout entraîneur, soigneur, directeur, représentant de l'athlète, agent, membre du personnel de l'équipe, arbitre, personnel médical ou paramédical, membre de la famille ou toute autre personne employée par un athlète ou une association membre de l'athlète participant à une compétition.

« **Couleurs de camouflage** » désigne des marques déposées ou d'autres designs numériques, qu'ils soient aléatoires ou non et indépendamment des couleurs utilisées, qui consistent en des motifs de camouflage imitant des matériaux naturels tels que l'écorce, les brindilles ou les feuilles qui sont utilisés dans le but de se fondre dans l'environnement naturel, offrant ainsi une visibilité réduite au gibier, au personnel militaire ou autres. Les couleurs de camouflage non traditionnelles telles que les roses, les bleus, les jaunes vifs, etc. dans des motifs de camouflage composés de designs ayant pour but de se fondre dans l'environnement naturel et d'offrir une visibilité réduite sont considérées comme du camouflage.

« **Compétition** » désigne un événement ou une série d'événements se déroulant sur un ou plusieurs jours sous la direction d'un seul organisme (par exemple, les championnats du monde).

« **Règle de compétition** » désigne une loi qui régit l'un des éléments suivants :

- l'équipement utilisé en compétition;
- les procédures utilisées lors d'une épreuve de compétition;
- les activités de l'athlète ou des athlètes pendant la compétition;
- toute autre action qui se déroule sur le terrain de jeu durant une compétition.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

« **Club** » désigne une organisation enregistrée en tant que membre d'une association provinciale ou territoriale de tir à l'arc qui offre à ses membres des programmes de tir à l'arc à des fins récréatives ou compétitives.

« **DT** » Directeur de tir.

« **Évènement** » désigne une épreuve, une course, une ronde ou une compétition (ou un tournoi).

« **Mécanique** » désigne toute méthode qui comprend plusieurs parties en interaction, qu'il s'agisse de pièces individuelles ou de pièces assemblées par des ressorts capables d'agir en coopération pour produire un effet de relâchement de la corde de l'arc grâce à un mouvement de séparation d'au moins une de ces pièces par rapport à une autre.

« **ONS** » Organismes nationaux de sport.

« **CO** » Comité d'organisation.

« **En plein air** » signifie que pendant la compétition, l'athlète est soumis à deux des trois facteurs suivants : (i) la pluie, (ii) le vent et (iii) le soleil. Pour éviter tout doute, (i) tirer par une fenêtre ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y aurait ni pluie, ni soleil, ni vent (0 élément présent), (ii) le tir sous un toit ne serait pas une ronde en plein air puisque seul le vent s'applique, (ni pluie ni soleil) (1 élément présent), (iii) le tir dans un stade avec un toit fermé ne serait pas considéré comme une ronde en plein air puisqu'il n'y a ni vent, ni pluie, ni soleil (0 élément présent), (iv) le tir dans un stade entouré de murs avec le toit ouvert serait considéré comme une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (2 éléments) sauf si les athlètes tirent sous un surplomb (0 élément présent), (v) le tir des athlètes protégés du vent (voiles, murs) est une ronde en plein air (pas de vent, mais avec pluie et soleil) (2 éléments présents), et (vi) le tir dans un stade serait considéré comme une ronde en plein air si l'athlète peut être soumis à la fois à la pluie et au soleil (et éventuellement à la pluie) (2 éléments présents). Ce qui précède ne signifie pas que les murs ou les voiles utilisés pour bloquer le vent sont autorisés sur le terrain de jeu.

« **Participant** » désigne tout athlète, le personnel d'encadrement des athlètes, juge, arbitre, délégué, commissaire, membre du jury d'appel, un arbitre de la compétition, un membre de l'équipe ou de la délégation d'une association membre et toute autre personne accréditée.

« **OSP/OST** » Organismes provinciaux et territoriaux de sport membre de Tir à l'arc Canada.

« **Ronde de qualification** » se réfère à l'origine aux rondes qui servent à qualifier les athlètes pour les rondes suivantes, et à les catégoriser avant les tournois éliminatoires et les finales. Il s'agit généralement d'une ronde 720, les rondes de tir en campagne ou de tir en 3D. Dans certains cas, par exemple au Canada, quand on tire uniquement de telles rondes dans un tournoi pour déterminer les prix, et qu'aucun tournoi d'élimination ou finale n'est tiré par la suite, le terme « ronde de qualification » signifie la ou les ronde(s) du tournoi qui servent à déterminer les prix.

« **OSCT** » Officier de sécurité du champ de tir, voir livre 1, [annexe 4, TAC 1.0](#).

« **Inscrit** » désigne un individu qui est un inscrit (membre) d'un OSP/OST membre de Tir à l'arc Canada ou autrement reconnu comme un inscrit (membre) de Tir à l'arc Canada.

« **Ronde 720** » Les rondes 720 sont un ensemble de rondes sur cible en plein air de 72 flèches qui incluent les rondes décrites dans le Livre 2, [TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7](#).

- Pour le tir à l'arc recourbé — les rondes à 70 m et de 60 m de WA ainsi que les distances pour les benjamins et les minimes tirant sur une cible de 122 cm.
- Pour le tir à l'arc à poulies – les rondes à 50 m pour l'arc à poulies ainsi que les distances pour les benjamins et les minimes tirant sur une cible de 80 cm.
- Pour le tir à l'arc nu - les rondes à 50 m pour l'arc nu ainsi que les distances pour les benjamins et les minimes tirant sur une cible de 122 cm.

« **Ronde 900 T2S** » Ronde de développement 900 en plein air décrite dans le livre 2, [TAC 4.5.1.17](#).

« **DT** » Délégué technique.

« **Traditionnel** » **En ce qui concerne le tir à l'arc**, les arcs utilisés en tir à l'arc qui sont munis de branches et de corps d'arc, et qui sont typiquement représentés par les arcs recourbés et les arcs longs.

« **Violation** » signifie une violation de ces règles.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

« **WA** » World Archery.

« **Classe Jeune** » Se réfère aux classes d'âge Junior et plus jeunes (c'est-à-dire Junior, Cadet, Benajmin, Minime, Poussin).

Les règles du tir à l'arc sur cible au Canada sont conformes aux règles de World Archery, à l'exception de ce qui est indiqué dans ces pages.

Livre 1

ANNEXE 4 - ORGANISATION ET PROCÉDURES ET LE COMITÉ DES ARBITRES

Version 2023.06.14

TAC 1.0 Officiers de sécurité du champ de tir :

- Pour obtenir une accréditation en tant qu'officier de sécurité du champ de tir, à titre individuel, il faut passer et réussir (à 90 % au minimum) l'examen pour les officiers de sécurité du champ de tir à livre ouvert. Être membre en règle de Tir à l'arc Canada.
- Les officiers de sécurité du champ de tir seront accrédités pour une période de quatre ans à compter de la date de leur nomination.
- Pour obtenir une nouvelle accréditation en tant que OSCT, à titre individuel, il faut passer et réussir (à 90 % au minimum) l'examen pour les officiers de sécurité du champ de tir à livre ouvert. Être membre en règle de Tir à l'arc Canada.

Version 2024.01.19

TAC 1.0 Officiers de sécurité du champ de tir :

- Pour devenir un Officier de sécurité du champ de tir accrédité :
 - o Les candidats doivent être membre en règle de TAC;
 - o Les candidats doivent être âgés d'au moins 18 ans.
 - o À titre individuel, il faut passer et réussir (à 90 % au minimum) l'examen pour les officiers de sécurité du champ de tir à livre ouvert.
- Les officiers de sécurité du champ de tir seront accrédités pour une durée de quatre ans à compter de leur nomination.
- Pour être réaccrédité en tant qu'officier de sécurité du champ de tir, à titre individuel, il faut passer et réussir (à 90 % au minimum) l'examen pour les officiers de sécurité du champ de tir à livre ouvert.
- Être membre en règle de Tir à l'arc Canada.

Version 2023.03.01

TAC 2.2.1.1 (nouveau en 2023)

Pour obtenir l'accréditation de candidat au poste de juge national :

- Le candidat doit être un membre en règle de TAC;
- Le candidat doit avoir réussi l'examen pour les officiers de sécurité du champ de tir identifié à TAC 1.0;
- Le candidat doit être un juge provincial pleinement accrédité (sur cible, en campagne et 3D);
- Le candidat doit être juge provincial accrédité et avoir exercé des fonctions de juge pendant au moins 12 mois;
- Le candidat doit être recommandé par le président du CA ou le président des juges de son OSP respective;
- Le candidat doit se conformer aux exigences pour les officiels telles qu'identifiées dans la Politique de filtrage de Tir à l'arc Canada.

Version 2024.01.19

TAC 2.2.1.1

Pour obtenir l'accréditation de candidat au poste de juge national :

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

- Le candidat doit être un membre en règle de TAC;
- Le candidat doit être âgé d'au moins 18 ans.
- Le candidat doit avoir réussi l'examen pour les officiers de sécurité du champ de tir identifié à TAC 1.0;
- Le candidat doit être un juge provincial pleinement accrédité (sur cible, en campagne et 3D);
- Le candidat doit être juge provincial accrédité et avoir exercé des fonctions de juge pendant au moins 12 mois;
- Le candidat doit être recommandé par le président du CA ou le président des juges de son OSP respective;
- Le candidat doit se conformer aux exigences pour les officiels telles qu'identifiées dans la Politique de filtrage de Tir à l'arc Canada.

Livre 2

CHAPITRE 3 - WORLD CHAMPIONSHIPS

Version 2023.03.01

TAC 3.11.2.

Pour le Championnat de Tir à l'Arc Canada, les juges seront nommés par le Conseil d'Administration de Tir à l'Arc Canada sur recommandation du Président du Comité des Juges de Tir à l'Arc Canada. recommandation du président du Comité des juges de Tir à l'arc Canada.

Version 2024.01.19

TAC 3.11.2.

Pour les Championnats de Tir à l'Arc Canada, **la Coupe Canada Est et la Coupe Canada Ouest**, les juges seront nommés par le Conseil d'Administration de Tir à l'Arc Canada sur recommandation du Président du Comité des Juges de Tir à l'Arc Canada. recommandation du président du Comité des juges de Tir à l'arc Canada.

Version 2023.03.01

TAC 3.13.1.1

À la réception d'un appel, le président du jury d'appel doit nommer deux membres du jury, expérimentés et impartiaux, qui ne sont pas liés au motif de l'appel, parmi la liste suivante (sans ordre précis, et sans s'y limiter) :

- Un juge expérimenté, qui est présent, mais pas concurrent;
- Un agent expérimenté de Tir à l'arc Canada, qui n'est pas concurrent;
- Un entraîneur compétent ~~ajoute~~, si nécessaire, des concurrents impartiaux et compétents dans une catégorie différente de celle de l'appelant.

Version 2024.01.19

TAC 3.13.1.1

À la réception d'un appel, le président du jury d'appel doit nommer deux membres du jury, expérimentés et impartiaux, qui ne sont pas liés au motif de l'appel, parmi la liste suivante (sans ordre précis, et sans s'y limiter) :

- Un juge expérimenté, qui est présent, mais pas concurrent **ou officiel**;
- Un agent expérimenté de Tir à l'arc Canada, qui n'est pas concurrent;
- Un entraîneur compétent **et**, si nécessaire, des concurrents impartiaux et compétents dans une catégorie différente de celle de l'appelant.
- **Le délégué technique ne doit pas être membre du jury.**

Version 2023.03.01

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

TAC 3.13.3.2

L'appel doit être déposé par écrit par le capitaine d'une équipe provinciale (ou par un appelant si aucun capitaine d'équipe n'a été désigné) auprès du président du comité des juges du tournoi :

- Pour les compétitions de tir sur cible, consulter les articles 3.13.3.1 et 3.13.3.2 ci-dessus;
- Pour les compétitions de tir 3D et en campagne :
 - o Pour les qualifications, dans les 45 minutes après le retour du dernier archer ou après la déclaration par les juges que le(s) parcours est (sont) libre(s) d'archers.
 - o Pour les éliminatoires et les finales en campagne, consulter les articles 3.13.3.1 et 3.13.3.2 ci-dessus;
 - o Pour les finales en 3D, consulter les articles 3.13.3.1 et 3.13.3.2 ci-dessus.

Version 2024.01.19

TAC 3.13.3.2

L'appel doit être déposé par écrit par le capitaine d'une équipe provinciale (ou par un appelant si aucun capitaine d'équipe n'a été désigné) auprès du président du comité des juges du tournoi :

- Pour les compétitions de tir sur cible, consulter les articles 3.13.3.1 et 3.13.3.2 ci-dessus;
- Pour les compétitions de tir 3D et en campagne :
 - o Pour les qualifications, dans les 30 minutes après le retour du dernier archer ou après la déclaration par les juges que le(s) parcours est (sont) libre(s) d'archers.
 - o Pour les éliminatoires et les finales en campagne, consulter les articles 3.13.3.1 et 3.13.3.2 ci-dessus;
 - o Pour les finales en 3D, consulter les articles 3.13.3.1 et 3.13.3.2 ci-dessus.

TAC 3.18. CHAMPIONNATS CANADIENS ET TOURNOIS TAC MAJEURS

Version 2023.03.01

TAC 3.18.7.2 Championnat canadien en campagne

Le format du championnat canadien en campagne sera :

- Qualifications :
 - o Deux rondes de tir en campagne modifiées :
 - ◇ Un parcours non marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'article 8.1.1.9. Module pour le parcours non marqué;
 - ◇ Une ronde marquée de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'article 8.1.1.10. Module pour le parcours marqué;
 - o Les deux rondes ont été tirées le même jour.
- Éliminations :
 - o ~~Comprend le processus de tir en groupe~~ conformément aux articles TAC 4.5.3.3.2 à TAC 4.5.3.3.7.
- Finales :
 - o Comprend les tournois de la finale selon les articles TAC 4.5.3.3.8, TAC 4.5.3.3.8.1 et 4.5.3.3.8.2.
 - ◇ Les matchs de finale ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - ◇ Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus lors de la ronde de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir à l'arc en campagne s'appliquent, à l'exception des divisions soumises à des conditions exclues (voir l'article TAC 3.21);
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent;
- Sauf indication contraire, le Championnat canadien de tir en campagne se déroule selon les règles pour le tir en campagne de la World Archery telles qu'elles se trouvent dans les Livres 2 et 4.

Voir l'annexe TAC 3.3 Règlement des Championnats canadiens en campagne pour plus d'informations.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

Version 2024.01.19

AC 3.18.7.2 Championnats canadiens en campagne

Le format du championnat canadien en campagne sera :

- Qualifications:
 - Deux rondes de tir en campagne modifié :
 - ◇ Un parcours non marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'[article 8.1.1.9](#). Module pour le parcours non marqué;
 - ◇ Une ronde marquée de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'[article 8.1.1.10](#). Module pour le parcours marqué;
 - Les deux rondes ont été tirées le même jour.
- Éliminations:
 - Comprends **le processus de tir individuel** selon les articles [TAC 4.5.3.3.2](#) à [TAC 4.5.3.3.7](#).
- Finales:
 - Comprend les tournois de la finale selon les articles [TAC 4.5.3.3.8](#), [TAC 4.5.3.3.8.1](#) et [4.5.3.3.8.2](#).
 - ◇ Les matchs de finale ne seront organisés que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - ◇ Les médailles seront attribuées en fonction des résultats obtenus lors de la ronde de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les Championnats de tir à l'arc en campagne s'appliquent, à l'exception des divisions soumises à des conditions exclues (voir l'article [TAC 3.21](#));
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, à l'exception de la catégorie U10, s'appliquent;
- Sauf indication contraire, le Championnat canadien de tir en campagne se déroule selon les règles pour le tir en campagne de la World Archery telles qu'elles se trouvent dans les Livres 2 et 4.

Voir [l'annexe TAC 3.3 Règlement des Championnats canadiens en campagne](#) pour plus d'informations.

Version 2023.03.01

TAC 3.18.7.4 Championnat canadien 3D en plein air

Le format du Championnat canadien 3D en plein air sera :

- Ronde de qualification individuelle conformément à l'article [TAC 4.5.7.0.2.1](#);
- Ronde de finales individuelles conformément à l'article [TAC 4.5.7.0.2.2](#);
- Ronde d'élimination par équipes mixtes conformément à l'article [TAC 4.5.7.0.3.2](#);
- Ronde de finales par équipes mixtes conformément à l'article [TAC 4.5.7.0.3.3](#);
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc 3D s'appliquent;
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent :
 - Les rondes Poussin peuvent être organisées sur un parcours distinct, mais aucun résultat ne sera affiché et les prix sont à la charge du club hôte.

Version 2024.01.19

TAC 3.18.7.4 Championnat canadien 3D en plein air

Le format du Championnat canadien 3D en plein air sera :

- Ronde de qualification individuelle conformément à l'article [TAC 4.5.7.0.2.1](#);
- Ronde de finales individuelles conformément à l'article [TAC 4.5.7.0.2.2](#);
- Ronde d'élimination par équipes mixtes conformément à l'article [TAC 4.5.7.0.3.2](#);
- Ronde de finales par équipes mixtes conformément à l'article [TAC 4.5.7.0.3.3](#);
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc 3D s'appliquent **à l'exception des divisions conditionnelles (voir article [TAC 3.21](#))**;
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent :

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

- o Les rondes Poussin peuvent être organisées sur un parcours distinct, mais aucun résultat ne sera affiché et les prix sont à la charge du club hôte.

TAC 3.21 DIVISIONS CONDITIONNELLES – CHAMPIONNATS CANADIENS

Version 2023.03.01

TAC 3.21.1.1

Une division d'équipement conditionnelle qui a eu dix (10) inscrits ou moins trois (3) années de suite ne doit pas être offerte (division exclue) les années subséquentes aux championnats suivants :

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air;
- le Championnat canadien régional en salle;
- le Championnat canadien de tir en campagne;
- ~~d'autres championnats comme peut le décider le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.~~

Version 2024.01.19

TAC 3.21.1.1

Une division d'équipement conditionnelle qui a eu dix (10) inscrits ou moins trois (3) années de suite ne doit pas être offerte (division exclue) les années subséquentes aux championnats suivants :

- le Championnat canadien de tir sur cible en plein air;
- le Championnat canadien régional en salle;
- le Championnat canadien de tir en campagne.

Version 2023.03.01

TAC 3.21.1.3

Après chaque championnat, les divisions conditionnelles doivent être évaluées en fonction du nombre d'inscrits dans chaque division d'équipement et en combinant le nombre d'athlètes (non invités) de toutes les catégories d'âge et des deux sexes, inscrits par division d'équipement.

Version 2024.01.19

TAC 3.21.1.1.1

Après chaque championnat sur cible et en campagne, les divisions conditionnelles doivent être évaluées en fonction du nombre d'inscrits dans chaque division d'équipement et en combinant le nombre d'athlètes (non invités) de toutes les catégories d'âge et des deux sexes, inscrits par division d'équipement.

Version 2024.01.19

TAC 3.21.1.1.2 (nouveau en 2024)

Pour les championnats 3D en plein air et en salle, le comité 3D décidera des divisions conditionnelles.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

Version 2023.03.01

TAC 3.21.1.2

Les divisions/catégories suivantes sont exemptées d'exclusion conformément à la section TAC 3.21.1.1 ci-dessus :

- Division arc recourbé (sur cible et en campagne);
- Division arc à poulies (sur cible et en campagne);
- Division arc nu (sur cible, en campagne et 3D);
- Catégories de paratir à l'arc (sur cible);
- Division arc instinctif (3D);
- Division d'arc long (3D);
- Catégories jeunes arc à poulies illimité (3D);
- Catégories jeunes arc traditionnel (3D);
- Catégories Maîtres illimité (3D);
- Autres tel que spécifié par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.

Version 2024.01.19

TAC 3.21.1.2

Les divisions/catégories suivantes sont exemptées d'exclusion conformément à la section TAC 3.21.1.1 ci-dessus :

- Division arc recourbé (sur cible et en campagne);
- Division arc à poulies (sur cible et en campagne);
- Division arc nu (sur cible, en campagne et 3D);
- Catégories de paratir à l'arc (sur cible);
- Division arc instinctif (3D);
- Division d'arc long (3D);
- Division arc à poulies illimité **Cadet** (3D);
- **Distance connue Cadet, Benjamin, Minime** (3D);
- Catégories jeunes arc traditionnel (3D);
- Catégories Maîtres illimité (3D);
- Autres tel que spécifié par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada.

Version 2024.01.19

TAC 3.21.1.3 Division conditionnelle à partir du 1er janvier 2024

le Championnat canadien de tir sur cible en plein air : Aucune.

le Championnat canadien régional en salle : Aucune.

le Championnat canadien de tir en campagne: pointeaux fixes, chasseur, arc long, instinctif

le championnat canadien de 3D en plein air: pointeaux fixes.

le championnat canadien de 3D en salle : pointeaux fixes.

CHAPITRE 4 - COMPÉTITIONS

Version 2023.03.01

TAC 4.2.1

En plus des catégories d'âge de WA, Tir à l'arc Canada reconnaît aussi les catégories d'âge suivantes :

- Poussin Femmes;
- Poussin Hommes;
- Minime Femmes;
- Minime Hommes;
- Benjamin Femmes;
- Benjamin Hommes;
- Maître 60 Femmes * ‡
- Maître 60 Hommes * ‡

* Les catégories Maître 60 sont reconnues pour les prix aux compétitions 3D seulement.

‡ Les catégories Maître 60 sont reconnues en tir sur cible pour les records ouverts seulement.

Version 2024.01.19

TAC 4.2.1

En plus des catégories d'âge de WA, Tir à l'arc Canada reconnaît aussi les catégories d'âge suivantes:

- Poussin Femmes;
- Poussin Hommes;
- Minime Femmes;
- Minime Hommes;
- Maître 60 Femmes * ‡
- Maître 60 Hommes * ‡

* Les catégories Maître 60 sont reconnues pour les prix aux compétitions 3D seulement

‡ Les catégories Maître 60 sont reconnues en Tir sur Cible et en campagne pour les records ouverts seulement

Version 2023.03.01

TAC 4.2.8.

Un athlète peut participer aux tournois dans la catégorie Benjamin quand la compétition a lieu jusqu'à l'année anniversaire de ses 14 ans, incluse.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

TAC 4.3. Divisions TAC

Tir à l'Arc Canada reconnaît les divisions suivantes :

Version 2023.03.01

TAC 4.3.7

Pour le tir 3D canadien :

- Division arc nu
- Division traditionnel
- Division arc long
- Division instinctif (Traditionnel pour WA)
- Division Illimité
- Division à pointeaux fixes
- Division chasseur

Version 2024.01.19

TAC 4.3.7

Pour le tir 3D canadien :

- Division arc nu
- Division traditionnel
- Division arc long
- Division instinctif (Traditionnel pour WA)
- Division Illimité
- Division à pointeaux fixes
- Division chasseur
- **Distance connue**

Version 2023.03.01

TAC 4.4. CATÉGORIES (CANADA)

en vigueur en février 2018

De plus, Tir à l'arc Canada reconnaît d'autres catégories :

Arc recourbé			
Arc recourbé Femmes	RW	Arc recourbé Hommes	RM
Arc recourbé Junior Femmes	RJW	Arc recourbé Junior Hommes	RJM
Arc recourbé Maître Femmes	RMW	Arc recourbé Maître Hommes	RMM
Arc recourbé Cadet Femmes	RCW	Arc recourbé Cadet Hommes	RCM
Arc recourbé Benjamin Femmes	RBW	Arc recourbé Benjamin Hommes	RBM
Arc recourbé Minime Femmes	RPW	Arc recourbé Minime Hommes	RPM
Arc recourbé Poussin Femmes	RWW	Arc recourbé Poussin Hommes	RWM
Arc à poulies			
Arc à poulies Femmes	CW	Arc à poulies Hommes	CM
Arc à poulies Junior Femmes	CJW	Arc à poulies Junior Hommes	CJM
Arc à poulies Maître Femmes	CMW	Arc à poulies Maître Hommes	CMM
Arc à poulies Cadet Femmes	CCW	Arc à poulies Cadet Hommes	CCM
Arc à poulies Benjamin Femmes	CBW	Arc à poulies Benjamin Hommes	CBM
Arc à poulies Minime Femmes	CPW	Arc à poulies Minime Hommes	CPM
Arc à poulies Poussin Femmes	CWW	Arc à poulies Poussin Hommes	CWM
Arc à poulies illimité Femmes	UW	Arc à poulies illimité Hommes	UM
Arc à poulies illimité Junior Femmes	UJW	Arc à poulies illimité Junior Hommes	UJM
Arc à poulies illimité Maître Femmes	UMW	Arc à poulies illimité Maître Hommes	UMM
Arc à poulies illimité Maître 60 Femmes	UW6	Arc à poulies illimité Maître 60 Hommes	UM6
Arc à poulies illimité Cadet Femmes	UCW	Arc à poulies illimité Cadet Hommes	UCM
Arc à poulies illimité Benjamin Femmes	CBW	Arc à poulies illimité Benjamin Hommes	CBM
Arc à poulies illimité Minime Femmes	UPW	Arc à poulies illimité Minime Hommes	UPM
Arc à poulies «pointeaux fixes» Femmes	FPW	Arc à poulies «pointeaux fixes» Hommes	FPM
Chasseur Femmes	HW	Chasseur Hommes	HM
Distance connue 50 Femmes	K50W	Distance connu 50 Hommes	K50 m
Arc nu, Arc long, Arc instinctif (Traditionnel pour WA) et Traditionnel			
Arc nu Femmes	BW	Arc nu Hommes	BM
Arc nu Maîtres Femmes	BMW	Arc nu Maîtres Hommes	BMM
Arc nu Junior Femmes	BJW	Arc nu Junior Hommes	BJM

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

Arc nu Cadet Femmes	BCW	Arc nu Cadet Hommes	BCM
Arc nu Benjamin Femmes	BBW	Arc nu Benjamin Hommes	BBM
Arc nu Minime Femmes	BMW	Arc nu Minime Hommes	BMM
Arc long Femmes	LW	Arc long Hommes	LM
Arc instinctif* Femmes	I*W	Arc instinctif* Hommes	I*M
Maître Traditionnel Femmes	TMW	Maître Traditionnel Hommes	TMM
Junior Traditionnel Femmes	TJW	Junior Traditionnel Hommes	TU21M
Cadet Traditionnel Femmes	TCW	Cadet Traditionnel Hommes	TU18M
Benjamin Traditionnel Femmes	TBW	Benjamin Traditionnel Hommes	TU15M
Minime Traditionnel Femmes	TPW	Minime Traditionnel Hommes	TU13M

* - Division Instinctif (Traditionnel pour WA)

Version 2024.01.19

TAC 4.4. CATÉGORIES (CANADA)

De plus, Tir à l'arc Canada reconnaît d'autres catégories :

Arc recourbé			
Arc recourbé Femmes	RW	Arc recourbé Hommes	RM
Arc recourbé Junior Femmes	RJW	Arc recourbé Junior Hommes	RJM
Arc recourbé Maître Femmes	RMW	Arc recourbé Maître Hommes	RMM
Arc recourbé Cadet Femmes	RCW	Arc recourbé Cadet Hommes	RCM
Arc recourbé Benjamin Femmes	RBW	Arc recourbé Benjamin Hommes	RBM
Arc recourbé Minime Femmes	RMW	Arc recourbé Minime Hommes	RMM
Arc recourbé Poussin Femmes	RPW	Arc recourbé Poussin Hommes	RPM

Arc à poulies			
Arc à poulies Femmes	CW	Arc à poulies Hommes	CM
Arc à poulies Junior Femmes	CJW	Arc à poulies Junior Hommes	CJM
Arc à poulies Maître Femmes	CMW	Arc à poulies Maître Hommes	CMM
Arc à poulies Cadet Femmes	CCW	Arc à poulies Cadet Hommes	CCM
Arc à poulies Benjamin Femmes	CBW	Arc à poulies Benjamin Hommes	CBM
Arc à poulies Minime Femmes	CMW	Arc à poulies Minime Hommes	CMM
Arc à poulies Poussin Femmes	CPW	Arc à poulies Poussin Hommes	CPM
Arc à poulies illimité Femmes	UW	Arc à poulies illimité Hommes	UM
Arc à poulies illimité Maître Femmes	UMW	Arc à poulies illimité Maître Hommes	UMM
Arc à poulies illimité Maître 60 Femmes	UW6	Arc à poulies illimité Maître 60 Hommes	UM6
Arc à poulies illimité Cadet Femmes	UCW	Arc à poulies illimité Cadet Hommes	UCM
Pointeaux fixes Femmes	FPW	Pointeaux fixes Hommes	FPM
Chasseur Femmes	HW	Chasseur Hommes	HM
Distance connue Femmes	KW	Distance connue Hommes	KM
Distance connue Cadet Femmes	KCW	Distance connue Cadet Hommes	KCM
Distance connue Benjamin Femmes	KBW	Distance connue Benjamin Hommes	KBM
Distance connue Minime Femmes	KMW	Distance connue Minime Hommes	KMM

Arc nu, Arc long, Arc instinctif (Traditionnel pour WA) et Traditionnel			
Arc nu Femmes	BW	Arc nu Hommes	BM
Arc nu Maîtres Femmes	BMW	Arc nu Maîtres Hommes	BMM
Arc nu Junior Femmes	BJW	Arc nu Junior Hommes	BJM
Arc nu Cadet Femmes	BCW	Arc nu Cadet Hommes	BCM
Arc nu Benjamin Femmes	BBW	Arc nu Benjamin Hommes	BBM
Arc nu Minime Femmes	BMW	Arc nu Minime Hommes	BMM
Arc long Femmes	LW	Arc long Hommes	LM
Arc instinctif* Femmes	I*W	Arc instinctif* Hommes	I*M
Traditionnel Maîtres Femmes	TMW	Traditionnel Maîtres Hommes	TMM
Traditionnel Junior Femmes	TJW	Traditionnel Junior Hommes	TJM
Traditionnel Cadet Femmes	TCW	Traditionnel Cadet Hommes	TCM
Traditionnel Benjamin Femmes	TBW	Traditionnel Benjamin Hommes	TBM
Traditionnel Minime Femmes	TMW	Traditionnel Minime Hommes	TMM

* - Division Instinctif (Traditionnel pour WA)

TAC 4.5 RONDES

Version 2023.03.01

TAC 4.5.1.4

pour clarifier point #7

Les rondes olympiques se réfèrent aux rondes éliminatoires et finales de la division ARC RECOURBÉ tirées sur des blasons 122 cm à des distances de :

- o 70 m pour les catégories Senior et Junior
- o 60 m pour les catégories Maîtres et Cadet
- o 50 m pour la catégorie Benjamin
- o 30 m pour la catégorie Minime
- Pour les compétitions individuelles chaque match est disputé au meilleur de 5 manches de trois flèches.
- Pour les compétitions par équipes chaque match est disputé au meilleur de 4 manches de 6 flèches (2 par archer).
- Pour les compétitions par équipes mixtes chaque match est disputé au meilleur de 4 manches de 4 flèches (2 par archer).

La ronde de duels d'Arc à poulies se réfère aux rondes d'élimination et de finales des divisions ARC À POULIES tirées sur un blason de 80 cm à 6 anneaux, à des distances de :

- o 50 m pour les catégories Senior, Maître, Junior, Cadet.
- o 40 m pour la catégorie Benjamin, tirée sur le blason de 80 cm, entier ou à 6 anneaux.
- o 30 m pour la catégorie Minime, tirée sur le blason de 80 cm entier.
- Pour les compétitions individuelles chaque match se compose de 5 volées de trois flèches.
- Pour les compétitions par équipes chaque match se compose de 4 volées de 6 flèches (2 par archer).
- Pour les compétitions par équipes mixtes chaque match se compose de 4 volées de 4 flèches (2 par archer).

Pour les rondes de matchs à l'arc nu, référez-vous aux rondes éliminatoires et finales de la division ARC NU, tirées sur un blason de 122 cm aux distances suivantes :

- o 50 m pour les catégories Senior, Maître, Junior et Cadet;
- o 40 m pour les catégories Benjamin;
- o 30 m pour les catégories Minime.

Pour les épreuves individuelles chaque duel est tiré au meilleur de 5 manches de trois flèches.

Version 2024.01.19

TAC 4.5.1.4

pour clarifier point #7

Les rondes olympiques se réfèrent aux rondes éliminatoires et finales de la division ARC RECOURBÉ tirées sur des blasons 122 cm à des distances de :

- o 70 m pour les catégories Senior et Junior
- o 60 m pour les catégories Maîtres et Cadet
- o 40 m pour la catégorie Benjamin
- o 30 m pour la catégorie Minime
- Pour les compétitions individuelles chaque match est disputé au meilleur de 5 manches de trois flèches.
- Pour les compétitions par équipes chaque match est disputé au meilleur de 4 manches de 6 flèches (2 par archer).
- Pour les compétitions par équipes mixtes chaque match est disputé au meilleur de 4 manches de 4 flèches (2 par archer)

La ronde de duels d'Arc à poulies se réfère aux rondes d'élimination et de finales des divisions ARC À POULIES tirées sur un blason de 80 cm à 6 anneaux, à des distances de :

- o 50 m pour les catégories Senior, Maître, Junior, Cadet.
- o 40 m pour la catégorie Benjamin, tirée sur le blason de 80 cm, entier ou à 6 anneaux.
- o 30 m pour la catégorie Minime, tirée sur le blason de 80 cm entier.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

- Pour les compétitions individuelles chaque match se compose de 5 volées de trois flèches.
- Pour les compétitions par équipes chaque match se compose de 4 volées de 6 flèches (2 par archer).
- Pour les compétitions par équipes mixtes chaque match se compose de 4 volées de 4 flèches (2 par archer).

Pour les rondes de matchs à l'arc nu, référez-vous aux rondes éliminatoires et finales de la division ARC NU, tirées sur un blason de 122 cm aux distances suivantes :

- o 50 m pour les catégories Senior, Maître, Junior et Cadet;
- o 30 m pour les catégories Benjamin;
- o 30 m pour les catégories Minime.

Pour les épreuves individuelles chaque duel est tiré au meilleur de 5 manches de trois flèches.

Version 2023.03.01

TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7

Les rondes 720 sont une composite des rondes de tir sur cible en plein air de 72 flèches, qui incluent :

- Pour la division Arc recourbé - la ronde WA à 70 m, la ronde à 60 m et aussi les distances pour les athlètes Benjamins et Minimes tirées sur le blason de 122 cm :
 - o 70 m pour les catégories Senior et Junior, Hommes et Femmes;
 - o 60 m pour les catégories Maître et Cadet, Hommes et Femmes;
 - o 50 m pour les catégories Benjamin, Hommes et Femmes;
 - o 30 m pour les catégories Minime, Hommes et Femmes.
- Pour l'Arc à poulies, le paratir à l'arc Arc à poulies, et le paratir à l'arc W1 – la ronde WA à 50 m à des distances de :
 - o 50 m pour les catégories Maître, Senior, Junior, et Cadet Hommes et Femmes tirées sur le blason de 80 cm à 6 anneaux;
 - o 40 m pour les catégories Benjamin Hommes et Femmes tirées sur le blason de 80 cm entier ou à 6 anneaux;
 - o 30 m pour les catégories Minime Hommes et Femmes tirées sur le blason de 80 cm entier.
- Pour l'Arc nu, la ronde WA à 50 m à des distances de :
 - o 50 m pour les catégories Maître, Senior, Junior, et Cadet tirées sur le blason de 122 cm;;
 - o 40 m pour les catégories Benjamin tirées sur le blason de 122 cm;
 - o 30 m pour les catégories Minime tirées sur le blason de 122 cm.

Version 2024.01.19

TAC 4.5.1.5 à TAC 4.5.1.7

Les rondes 720 sont une composite des rondes de tir sur cible en plein air de 72 flèches, qui incluent :

- Pour la division Arc recourbé - la ronde WA à 70 m, la ronde à 60 m et aussi les distances pour les athlètes Benjamins et Minimes tirées sur le blason de 122 cm :
 - o 70 m pour les catégories Senior et Junior, Hommes et Femmes;
 - o 60 m pour les catégories Maître et Cadet, Hommes et Femmes;
 - o 40 m pour les catégories Benjamin, Hommes et Femmes;
 - o 30 m pour les catégories Minime, Hommes et Femmes.
- Pour l'Arc à poulies, le paratir à l'arc Arc à poulies, et le paratir à l'arc W1 – la ronde WA à 50 m à des distances de :
 - o 50 m pour les catégories Maître, Senior, Junior, et Cadet Hommes et Femmes tirées sur le blason de 80 cm à 6 anneaux;
 - o 40 m pour les catégories Benjamin Hommes et Femmes tirées sur le blason de 80 cm entier ou à 6 anneaux;
 - o 30 m pour les catégories Minime Hommes et Femmes tirées sur le blason de 80 cm entier.
- Pour l'Arc nu, la ronde WA à 50 m à des distances de :
 - o 50 m pour les catégories Maître, Senior, Junior, et Cadet tirées sur le blason de 122 cm;;
 - o 30 m pour les catégories Benjamin tirées sur le blason de 122 cm;

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

- o 30 m pour les catégories Minime tirées sur le blason de 122 cm.

TAC 4.5.3 Tir à l'arc en campagne (canadien)

Version 2023.03.01

TAC 4.5.3.3.2.

La ronde éliminatoire consiste en un processus de groupe de shoot-up. Les athlètes classés en 1re et 2e position avanceront automatiquement en demi-finale. Les athlètes se classant de 3 à 12 formeront 2 groupes de 5 athlètes et s'affronteront pour les 2 autres places en demi-finale.

Groupe A	Groupe B
3	4
6	5
7	8
10	9
11	12

Version 2024.01.19

TAC 3.5.3.3.2

La ronde éliminatoire consiste en un face-à-face entre les 16 meilleurs athlètes de la ronde de qualification.

Version 2023.03.01

TAC 4.5.3.3.3.

Le premier duel de chaque groupe se déroulera entre les deux archers les moins bien classés du groupe. L'archer avec le pointage le plus élevé à la fin des six cibles passe au tour suivant. Il tirera contre l'athlète suivant dans le groupe.

Version 2024.01.19

TAC 4.5.3.3.3.

La ronde éliminatoire sera basée sur un tableau des matchs avec 16 athlètes. (voir annexe 3 Tableaux des matchs 4 (16 athlètes/équipes, les exemptions sont autorisées)).

Version 2023.03.01

TAC 4.5.3.3.6.

Les tournois éliminatoires se composeront de 6 cibles. (Le parcours de tournoi éliminatoire de 6 cibles sera créé en divisant les deux parcours de 12 cibles de la ronde de qualification en deux). Toutes les cibles doivent être disponibles. Les distances seront marquées. Les athlètes tireront simultanément.

Version 2024.01.19

TAC 4.5.3.3.6.

Les tournois éliminatoires se composeront de 6 cibles. Toutes les cibles doivent être disponibles. Les distances seront marquées. Les athlètes tireront simultanément.

- Dans l'élimination, si 2 duels sont dans un groupe tirant sur les mêmes cibles (4 athlètes) :
 - o Le duel de l'athlète le mieux classé tire toujours en premier;
 - o Si les athlètes appartiennent à la même division, mais à des catégories d'âge différentes, la catégorie d'âge la plus âgée tirera toujours en premier.

Version 2023.03.01

TAC 4.5.3.3.7.

Si il y a moins de 12 athlètes, tous avanceront à l'élimination et les groupes seront composés de tous les

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

athlètes éligibles.

Version 2023.03.01

TAC 4.5.3.3.7.4

Lorsqu'il y a quatre (4) athlètes ou moins, ils avanceront directement aux demi-finales/finale avec l'athlète classé en 1^{re} position contre l'athlète classé 4^e. L'athlète classé 2^e affrontera l'athlète classé 3^e.

- Ces rondes de finales peuvent être disputées en même temps que les tournois éliminatoires pour accélérer les finales.

Version 2024.01.19

TAC 4.5.3.3.7

Lorsqu'il y a quatre (4) athlètes ou moins, ils avanceront directement aux demi-finales/finale avec l'athlète classé en 1^{re} position contre l'athlète classé 4^e. L'athlète classé 2^e affrontera l'athlète classé 3^e.

- Ces rondes de finales peuvent être disputées en même temps que les tournois éliminatoires pour accélérer les finales.

Version 2023.03.01

TAC 4.5.3.3.8.1.

En demi-finale, le gagnant du groupe A contre l'athlète classé 2^e, et le gagnant du groupe B contre l'athlète classé numéro 1. Les gagnants tireront dans la ronde finale pour la médaille d'or et les autres dans un duel pour la médaille de bronze. Dans les demi-finales, si les athlètes tirent dans un groupe de quatre, la paire composée des athlètes A et 2 tirera en premier et l'autre paire tirera en deuxième sur toutes les cibles. Dans les finales pour remporter les médailles, les athlètes participant au duel pour la médaille de bronze tireront en premier sur toutes les cibles, suivis de la finale pour la médaille d'or.

Version 2024.01.19

TAC 4.5.3.3.8.1.

En demi-finale, si les athlètes tirent en groupe de quatre, la paire dont l'athlète est le mieux classé tirera en premier, et l'autre paire tirera en tant que deuxième paire sur toutes les cibles. Lors des finales pour les médailles, les athlètes participant au duel pour la médaille de bronze tireront en premier sur toutes les cibles, suivis par les athlètes participant au duel pour la médaille d'or.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

TAC 4.5.7.0 Rondes 3D (canadiennes)

Version 2023.03.01

TAC 4.5.7.0.2.3 3 Épreuve par équipe mixte 3D (nouveau en 2023)

L'épreuve par équipe mixte est une épreuve distincte. Les frais d'inscription par équipe seront fixés avant chaque championnat. Chaque équipe est inscrite avant le championnat :

- Les provinces peuvent désigner une équipe mixte issue des groupes suivants :

Groupe	Division / catégorie	Pointeau/Verges max.
Distance connue	Dist. Connue 50 et chasseur †	Orange/50 verges.
Senior, à poulies	Senior illimité et pointeaux fixes	Orange/50 verges.
Jeunes, à poulies	Cadet et Junior illimité	Orange/50 verges.
Sans mire	Traditionnel, nu, instinctif (traditionnel pour WA) et long	Blanc/30 verges.

† - Chasseur tirera sur une distance maximale de 50 verges pour la ronde par équipe mixte.

- Une équipe mixte est composée d'une femme et d'un homme du même groupe.
- À compter d'une date fixée par le COL, toutes les places restantes pourront être attribuées à des individus;
- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes dans chacun des quatre (4) groupes, soit un total de 32 équipes.

Version 2024.01.19

TAC 4.5.7.0.2.3 Épreuve par équipe mixte 3D

L'épreuve par équipe mixte est une épreuve distincte. Les frais d'inscription par équipe seront fixés avant chaque championnat. Chaque équipe est inscrite avant le championnat :

- Les provinces peuvent désigner une équipe mixte issue des groupes suivants :

Groupe	Division / catégorie	Pointeau/Verges max.
Connu	K50 et chasseur †	Orange/50 verges.
Senior, à poulies	Senior illimité et pointeaux fixes	Orange/50 verges.
Jeunes, Dist. connue	Dist. Connue Cadet et Benjamin	Blanc/30 verges.
Sans mire	Traditionnel, nu, instinctif (traditionnel pour WA) et long	Blanc/30 verges.

† - Chasseur tirera sur une distance maximale de 50 verges pour la ronde par équipe mixte.

- Une équipe mixte est composée d'une femme et d'un homme du même groupe.
- À compter d'une date fixée par le COL, toutes les places restantes pourront être attribuées à des individus;
- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes dans chacun des quatre (4) groupes, soit un total de 32 équipes.

Version 2023.03.01

TAC 4.5.7.0.2.3.2 Rondes éliminatoires des équipes mixtes :

- Les équipes seront jumelées pour les éliminatoires :
 - 1 contre 8, 3 contre 6, 2 contre 7, et 5 contre 4 (voir le tableau des matchs ci-dessous);
- Une série de cinq cibles sera tirée sur l'un des trois (3) parcours de qualification individuelle;
- Un juge peut être nommé pour chaque groupe d'équipes, de sorte que la compétition commencera sur les cibles 1, 6, 11 et 16 et se déroulera à tour de rôle avec les archers sur chaque cible suivante jusqu'à ce que les cinq (5) cibles aient été tirées;
- En raison du temps limité et du nombre de juges disponibles :
 - Deux groupes tireront le même parcours et les mêmes cibles en même temps;
 - Les équipes seniors connues tireront avec les équipes seniors à poulies, et les équipes jeunes à poulies tireront avec les équipes sans mire;
 - Les équipes seniors à poulies tireront et marqueront le premier point, et les équipes seniors connues tireront et marqueront le deuxième point sur chacune des cinq (5) cibles;

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

- o L'équipe jeune à poulies tirera et marquera le premier point, et l'équipe sans mire tirera et marquera le deuxième point sur chacune des cinq (5) cibles.
- Les quatre équipes gagnantes se qualifieront pour les finales.

Version 2024.01.19

TAC 4.5.7.0.2.3.2 Rondes éliminatoires des équipes mixtes :

- Les équipes seront jumelées pour les éliminatoires:
 - o 1 contre 8, 3 contre 6, 2 contre 7, et 5 contre 4 (voir le tableau des matchs ci-dessous);
- Une série de cinq cibles sera tirée sur l'un des trois (3) parcours de qualification individuelle;
- Un juge peut être nommé pour chaque groupe d'équipes, de sorte que la compétition commencera sur les cibles 1, 6, 11 et 16 et se déroulera à tour de rôle avec les archers sur chaque cible suivante jusqu'à ce que les cinq (5) cibles aient été tirées;
- En raison du temps limité et du nombre de juges disponibles :
 - o Deux groupes tireront le même parcours et les mêmes cibles en même temps;
 - o Les équipes seniors connues tireront avec les équipes seniors à poulies, et les équipes jeunes à distance connue à poulies tireront avec les équipes sans mire;
 - o Les équipes seniors à poulies tireront et marqueront le premier point, et les équipes seniors connues tireront et marqueront le deuxième point sur chacune des cinq (5) cibles;
 - o L'équipe jeune à distance connue tirera et marquera le premier point, et l'équipe sans mire tirera et marquera le deuxième point sur chacune des cinq (5) cibles.
- Les quatre équipes gagnantes se qualifieront pour les finales.

Version 2023.03.01

TAC 4.5.7.0.2.3.4 Bourse des prix

Prix pour les épreuves par équipe	
Senior à poulies 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF	Distance connue 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF
Jeune à poulies 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF	Sans mire 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF
<ul style="list-style-type: none"> • Le prix attribué à chaque groupe sera calculé en fonction du montant total des frais d'inscription pour le groupe. • Le COL retiendra une partie des frais d'inscription (pas plus de 4 %) pour couvrir les coûts associés. • Dans la mesure du possible, des fabricants d'équipement de tir à l'arc peuvent être utilisés pour augmenter la bourse des prix. • Les prix en argent seront remis lors de la remise des médailles. 	

Version 2023.03.01

TAC 4.5.7.0.2.3.4 Bourse des prix

Prix pour les épreuves par équipe	
Senior à poulies 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF	Distance connue 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF
Jeune Distance connue 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF	Sans mire 100 % des frais d'inscription du groupe (GRF) 1re place - 5/8ème du GRF 2e place - 1/4 du GRF 3e place - 1/8ème du GRF
<ul style="list-style-type: none"> • Le prix attribué à chaque groupe sera calculé en fonction du montant total des frais d'inscription pour le groupe. • Le COL retiendra une partie des frais d'inscription (pas plus de 4 %) pour couvrir les coûts associés. • Dans la mesure du possible, des fabricants d'équipement de tir à l'arc peuvent être utilisés pour augmenter la bourse des prix. • Les prix en argent seront remis lors de la remise des médailles. 	

TAC 4.5.7.0.5.1

Les archers participants sont regroupés en catégories selon le piquet sur lequel ils tirent :

- Championnats nationaux 3D en salle :
 - Piquet blanc (max 30) :
 - ◇ Cadet traditionnel;
 - ◇ Junior traditionnel;
 - ◇ Maître 50 traditionnel;
 - ◇ Instinctif (traditionnel pour WA);
 - ◇ Arc long;
 - ◇ Arc nu.
 - Piquet rouge (max 50):
 - ◇ Cadet illimité;
 - ◇ Junior illimité;
 - ◇ Chasseur;
 - ◇ Maître 50 illimité;
 - ◇ Maître 60 illimité;
 - ◇ Pointeaux fixes;
 - ◇ Illimité.

Les hommes et les femmes tirent dans des catégories distinctes.

TAC4.5.7.0.5.1

Les archers participants sont regroupés en catégories selon le piquet sur lequel ils tirent :

- Championnats nationaux 3D en salle :
 - Piquet blanc (max 30) :
 - ◇ Cadet traditionnel;
 - ◇ Junior traditionnel;
 - ◇ Maître 50 traditionnel;
 - ◇ Instinctif (traditionnel pour WA);
 - ◇ Arc long;
 - ◇ Arc nu;
 - ◇ Distance connue Benjamin;
 - ◇ Distance connue Minimes.
 - Piquet orange (max 50):
 - ◇ Distance connue Senior;
 - ◇ Distance connue Cadet;
 - ◇ Chasseur;
 - ◇ Cadet illimité;
 - ◇ Maître 50 illimité;
 - ◇ Maître 60 illimité;
 - ◇ Illimité.

Les hommes et les femmes tirent dans des catégories distinctes.

TAC 5.3 RECORDS CANADIENS

Version 2023.03.01

TAC 5.4.1

Les tournois suivants sont considérés automatiquement comme des tournois donnant droit à des records canadiens :

- les Jeux olympiques et Jeux paralympiques
- les championnats du monde
- les tournois de classement mondial
- les championnats continentaux:
 - o le Championnat multisites en salle des Amériques.
- les championnats canadiens
- les épreuves de sélection de l'équipe canadienne
- d'autres tournois majeurs:
 - o les Jeux du Canada
 - ~~o les Jeux de l'Ouest du Canada~~
 - ~~o la Coupe Canada~~
 - ~~o la Classique de printemps de l'Ontario;~~
 - o le Championnat de la FTAQ.

Version 2024.01.19

TAC 5.4.1

Les tournois suivants sont considérés automatiquement comme des tournois donnant droit à des records canadiens :

- les Jeux olympiques et Jeux paralympiques
- les championnats du monde
- les tournois de classement mondial
- les championnats continentaux :
 - o Championnats panaméricains;
 - o Jeux panaméricains;
 - o le Championnat multisites en salle des Amériques.
- les championnats canadiens
- les épreuves de sélection de l'équipe canadienne
- d'autres tournois majeurs:
 - o les Jeux du Canada;
 - o la Coupe Canada de l'Est;
 - o la Coupe Canada de l'Ouest.
- Tout tournoi canadien enregistré auprès de Tir à l'arc Canada ou de World Archery.

CHAPITRE 6 – MÉDAILLES, TROPHÉES ET DISTINCTIONS

Version 2024.01.19

TAC 6.2.4 (nouveau pour 2024)

Les épingles six-pour-soixante sont décernées aux athlètes qui :

- aux événements de tir à l'arc à cible en salle enregistrés par Tir à l'arc Canada, obtient 60 points dans deux volées consécutives;
- aux événements de tir à l'arc sur cible en plein air enregistrés par Tir à l'arc Canada, obtient 60 points en une seule volée.

Les athlètes doivent payer pour ces épingles.

CHAPITRE 9 - AMÉNAGEMENT DES TERRAINS – TIR 3D

Version 2023.03.01

TAC 9.1.1.7

Distances de tir - ~~distances inconnues seulement~~ :

- Piquet orange - Distance maximale de 50 verges :
 - o Illimité (Senior, Maîtres, ~~Junior~~);
 - o Pointeaux fixes;
 - o Distance connue 50.
- Piquet vert – Distance maximale de 40 verges :
 - o Illimité (Maîtres 60, Cadet);
 - o Chasseur.
- Piquet blanc – Distance maximale de 30 verges :
 - o Illimité (Benjamin, Minime);
 - o Arc nu (Senior);
 - o Arc instinctif ^(traditionnel pour WA) (Senior);
 - o Arc long (Senior);
 - o Traditionnel (Maîtres, Junior, Cadet, Benjamin, Minime).

Version 2024.01.19

TAC 9.1.1.7

Distances de tir :

- Piquet orange - Distance maximale de 50 verges :
 - o Illimité (Senior, Maîtres);
 - o Pointeaux fixes;
 - o **Distance connue** (Senior).
- Piquet vert – Distance maximale de 40 verges:
 - o Illimité (Maîtres 60, Cadet);
 - o Chasseur;
 - o **Distance connue** (Cadet).
- Piquet blanc – Distance maximale de 30 verges:
 - o **Distance connue** (Benjamin, Minime);
 - o Arc nu (Senior);
 - o Arc instinctif ^(traditionnel pour WA) (Senior);
 - o Arc long (Senior);
 - o Traditionnel (Maîtres, Junior, Cadet, Benjamin, Minime).

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

Version 2023.03.01

TAC 9.3.7

Distances de tir - distances inconnues uniquement :

Ligne orange - Distance maximale 50 verges :

- Illimité (Senior, Maître ~~Junior~~);
- Illimité (M60, Cadet);
- Pointeaux fixes;
- Distance connue ~~50~~;
- Chasseur.

Ligne blanche — Distance maximale de 30 verges :

- Illimité (Benjamin, Minime);
- Arc nu (Senior);
- Arc instinctif (traditionnel pour WA) (Senior);
- Arc long (Senior);
- Traditionnel (Maîtres, Junior, Cadet, Benjamin, Minime).

Version 2024.01.19

TAC 9.3.7

Distances de tir :

Ligne orange - Distance maximale 50 verges :

- Illimité (Senior, Maître);
- Illimité (M60, Cadet);
- Pointeaux fixes;
- Distance connue (Senior, Cadet);
- Chasseur.

Ligne blanche — Distance maximale de 30 verges :

- **Distance connue** (Benjamin, Minime);
- Arc nu (Senior);
- Arc instinctif (traditionnel pour WA) (Senior);
- Arc long (Senior);
- Traditionnel (Maîtres, Junior, Cadet, Benjamin, Minime).

CHAPITRE 10 - CONTRÔLE DES TIRS ET SÉCURITÉ DANS LE TIR SUR CIBLES

TAC 10.0 CONTRÔLE DU TIR ET SÉCURITÉ

Version 2023.03.01

TAC 10.0.1

Tir sur cible conformément aux articles WA 10.1 et 10.2

Version 2023.03.01

TAC 10.0.2 **Déplacé vers le livre 4, chapitre 26 - Contrôle et sécurité des tirs**

Tir à l'arc 3D en campagne et en plein air

Version 2023.03.01

TAC 10.0.2.1 **Déplacé vers le livre 4, chapitre 26 - Contrôle et sécurité des tirs**

Des agents de sécurité, qui peuvent être des juges, doivent être nommés par le comité d'organisation et responsable de surveiller, et si nécessaire, de contrôler les parcours de tir en campagne et 3D et les zones d'entraînement. Ils doivent appliquer toutes les mesures de sécurité qu'ils considèrent comme essentielles.

Version 2023.03.01

TAC 10.0.2.2 **Déplacé vers le livre 4, chapitre 26 - Contrôle et sécurité des tirs**

Tous les membres d'un groupe de tir sont responsables de surveiller le contrôle de tir et la sécurité de tous les membres du groupe, ainsi que de toutes les autres personnes aux alentours.

Version 2023.03.01

TAC 10.0.3 **Déplacé vers le livre 4, chapitre 26 - Contrôle et sécurité des tirs**

Tir à l'arc 3D en salle.

Version 2023.03.01

TAC 10.0.3.1 **Déplacé vers le livre 4, chapitre 26 - Contrôle et sécurité des tirs**

Agents de sécurité, qui peuvent être des juges, doivent être nommés par le comité d'organisation et responsables de surveiller, et si nécessaire, de contrôler le parcours de tir 3D et les zones d'entraînement en salle.

Ils doivent appliquer toutes les mesures de sécurité qu'ils considèrent nécessaires, qui peuvent inclure :

- contrôler l'occupation de la ligne de tir
 - s'assurer que le terrain est libre pour le tir
 - signaler les temps de tir
 - s'assurer que les spectateurs restent derrière les barrières
- en cas d'urgence, émettre une série d'au moins cinq signaux sonores pour que tous les tirs cessent
- accompagner les visiteurs et les journalistes sur le parcours.

Version 2024.01.19

TAC 10.3 (nouveau pour 2024)

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur le terrain de jeu lors des événements de tir à l'arc sur cible, de tir à l'arc en campagne et de tir à l'arc 3D.

Version 2024.01.19

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

TAC 10.3.1 (nouveau pour 2024)

Les animaux de service ou de soutien sont autorisés sur le terrain de jeu avec les restrictions suivantes :

- L'animal est attaché et ne peut pas interférer avec l'événement;
- L'animal n'est pas autorisé dans la zone de la ligne de tir pendant que les athlètes tirent.

Version 2023.03.01

ANNEXE TAC 3.1 — CALENDRIER DE ROTATION DES CHAMPIONNATS CANADIENS

Les championnats canadiens sur cible en plein air, en campagne et en plein air 3D sont organisés selon un calendrier approuvé par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada. Cela laisse aux provinces le temps de confirmer que les clubs accueillent les championnats en leur nom. La province est l'organisatrice de la compétition et devrait collaborer avec le club pour organiser un événement réussi.

2023 C.-B.	2024 NB	2025 AB	2026 ON	2027 MB
2028 QC	2029 NÉ	2030 SK	2031 IPÉ	2032 C.-B.

Version 2024.01.19

ANNEXE TAC 3.1 — CALENDRIER DE ROTATION DES CHAMPIONNATS CANADIENS

Les championnats canadiens sur cible en plein air, en campagne et en plein air 3D sont organisés selon un calendrier approuvé par le conseil d'administration de Tir à l'arc Canada. Cela laisse aux provinces le temps de confirmer que les clubs accueillent les championnats en leur nom. La province est l'organisatrice de la compétition et devrait collaborer avec le club pour organiser un événement réussi.

2024 NB	2025 AB	2026 ON	2027 MB	2028 QC
2029 NÉ	2030 SK	2031 IPÉ	2032 C.-B.	2033 NB

ANNEXE TAC 3.2 - RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR SUR CIBLE EN PLEIN AIR

Version 2023.03.01

APP3.2.12.1

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné qui a 19 ans ou plus.

Version 2024.01.19

APP3.2.12.1

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné qui a 19 ans ou plus **et ne participant pas à l'événement.**

ANNEXE TAC 3.3 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR EN CAMPAGNE

Version 2023.03.01

TAC 3.18.7.2 Championnat canadien en campagne

Le format du championnat canadien de tir en campagne sera :

- Qualifications :
 - Deux rondes de tir en campagne modifié :
 - ◇ Un parcours non marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'article 8.1.1.9. Module pour le parcours non marqué;
 - ◇ Une ronde marquée de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'article 8.1.1.10. Module pour le parcours marqué;
 - Les deux rondes ont été tirées le même jour.
- Éliminations :
 - ~~Comprend le processus de tir en groupe~~ conformément aux articles [TAC 4.5.3.3.2](#) à [TAC 4.5.3.3.7](#).
- Finales :
 - Comprend les tournois de la finale selon les articles [TAC 4.5.3.3.8](#), [TAC 4.5.3.3.8.1](#) et [4.5.3.3.8.2](#)
 - ◇ Les finales ne seront organisées que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - ◇ Les médailles seront attribuées sur la base des résultats de la ronde de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc en campagne s'appliquent, à l'exception des divisions soumises à des conditions exclues (voir l'article TAC 3.21);
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, sauf Poussin, s'appliquent.;
- Sauf indication contraire, le Championnat canadien en campagne se déroule selon les règles de tir en campagne de la World Archery tel qu'elles se trouvent dans les livres 2 et 4.

Version 2024.01.19

TAC 3.18.7.2 Championnat canadien en campagne

Le format du championnat canadien de tir en campagne sera :

- Qualifications :
 - Deux rondes de tir en campagne modifié :

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

- ◇ Un parcours non marqué de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'[article 8.1.1.9](#). Module pour le parcours non marqué;
- ◇ Une ronde marquée de 12 cibles ou 1 module, conformément à l'[article 8.1.1.10](#). Module pour le parcours marqué;
 - o Les deux rondes ont été tirées le même jour.
- Éliminations :
 - o **Comprends le processus de tir individuel** conformément aux articles [TAC 4.5.3.3.2](#) à [TAC 4.5.3.3.7](#).
- Finales :
 - o Comprend les tournois de la finale selon les articles [TAC 4.5.3.3.8](#), [TAC 4.5.3.3.8.1](#) et [4.5.3.3.8.2](#)
 - ◇ Les finales ne seront organisées que pour les catégories comptant trois (3) concurrents ou plus.
 - ◇ Les médailles seront attribuées sur la base des résultats de la ronde de qualification dans les catégories comptant moins de trois concurrents.
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc en campagne s'appliquent, à l'exception des divisions soumises à des conditions exclues (voir l'article TAC 3.21);
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada, sauf Poussin, s'appliquent.;
- Sauf indication contraire, le Championnat canadien en campagne se déroule selon les règles de tir en campagne de la World Archery tel qu'elles se trouvent dans les livres 2 et 4.

Version 2023.03.01

APP3.3.16.1

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné qui a 19 ans ou plus.

Version 2024.01.19

APP3.3.16.1

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné qui a 19 ans ou plus **et ne participant pas à l'événement**.

ANNEXE TAC 3.4 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN RÉGIONAL EN SALLE

Version 2023.03.01

TAC 3.18.7.3

Le format du Championnat canadien régional en salle doit être comme suit :

- une ronde unique (1) en salle à 18 m;
- la compétition se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays;
- toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible s'appliquent;
- toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent :
 - o des compétitions Poussin peuvent avoir lieu dans certains sites hôtes, mais aucun résultat ne doit être affiché et les prix éventuels sont sous la responsabilité du club hôte.

Version 2024.01.19

TAC 3.18.7.3

Le format du Championnat canadien régional en salle doit être le suivant :

- une ronde unique (1) en salle à 18 m;
- la compétition se déroule dans divers sites hôtes de tous les coins du pays;
- toutes les divisions d'équipement reconnues par Tir à l'arc Canada pour le tir sur cible s'appliquent, **sauf les divisions conditionnelles exclues (voir TAC 3.21)**;
- toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent:
 - o des compétitions Poussin peuvent avoir lieu dans certains sites hôtes, mais aucun résultat ne doit être affiché et les prix éventuels sont sous la responsabilité du club hôte.

ANNEXE TAC 3.5 – RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR 3D EN PLEIN AIR

Version 2023.03.01

TAC 3.18.7.4 Championnat canadien 3D en plein air

Le format du Championnat canadien 3D en plein air sera :

- Ronde de qualification conformément à l'article TAC 4.5.7.0.2.1;
- Ronde de finales individuelles conformément à l'article TAC 4.5.7.0.2.3;
- Ronde éliminatoire par équipes mixtes selon l'article TAC 4.5.7.0.3.2;
- Ronde de finales par équipes mixtes selon l'article TAC 4.5.7.0.3.3;
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc 3D s'appliquent;
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent :
 - o Les rondes Poussin peuvent être organisées sur un parcours distinct, mais aucun résultat ne sera affiché et les prix sont à la charge du club hôte.

Version 2024.01.19

TAC 3.18.7.4 Championnat canadien 3D en plein air

Le format du Championnat canadien 3D en plein air sera :

- Ronde de qualification conformément à l'article TAC 4.5.7.0.2.1;
- Ronde de finales individuelles conformément à l'article TAC 4.5.7.0.2.3;
- Ronde éliminatoire par équipes mixtes selon l'article TAC 4.5.7.0.3.2;
- Ronde de finales par équipes mixtes selon l'article TAC 4.5.7.0.3.3;
- Toutes les divisions d'équipement de Tir à l'arc Canada reconnues pour les championnats de tir à l'arc 3D s'appliquent **divisions conditionnelles exclues (voir l'article TAC 3.21)**;
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent :
 - o Les rondes Poussin peuvent être organisées sur un parcours distinct, mais aucun résultat ne sera affiché et les prix sont à la charge du club hôte.

Version 2023.03.01

APP3.5.12.1

Le comité d'organisation doit établir le classement en têtes de série de la première ronde de manière à ce que :

- toutes les catégories soient en groupes de la même catégorie;
- toutes les catégories ne tirent que sur un seul parcours;
- ~~les archers Minimes peuvent faire partie d'un groupe de parents concurrents, avec l'accord des autres membres du groupe.~~

Version 2024.01.19

APP3.5.12.1

Le comité d'organisation doit établir le classement en têtes de série de la première ronde de manière à ce que :

- toutes les catégories soient en groupes de la même catégorie;
- toutes les catégories ne tirent que sur un seul parcours;

Version 2023.03.01

APP3.5.16.1

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné âgé de 19 ans ou plus.

APP3.5.16.1

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné âgé de 19 ans ou plus **et ne participant pas à l'événement.**

ANNEXE TAC 3.6 RÈGLES DU CHAMPIONNAT CANADIEN DE TIR 3D EN SALLE

TAC 3.18.7.4

Le format du Championnat canadien de tir 3D en salle doit être comme suit :

- o soit 4 parcours de 20 cibles 3D, or
- o soit 3 parcours – une de 26 cibles 3D et deux ou 27 cibles 3D.
- Toutes les divisions d'équipement Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir à l'arc 3D s'appliquent.
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent,
 - o les compétitions Poussin doivent être organisées sur un parcours distinct.

TAC 3.18.7.4

Le format du Championnat canadien de tir 3D en salle doit être comme suit :

- o soit 4 parcours de 20 cibles 3D, or
- o soit 3 parcours – une de 26 cibles 3D et deux ou 27 cibles 3D.
- Toutes les divisions d'équipement Tir à l'arc Canada reconnues pour le tir à l'arc 3D s'appliquent **divisions conditionnelles exclues (voir l'article TAC 3.21).**
- Toutes les catégories d'âge de Tir à l'arc Canada s'appliquent,
 - o les compétitions Poussin doivent être organisées sur un parcours distinct.

APP3.6.9.1

Le comité d'organisation doit établir le classement en têtes de série de la première ronde de manière à ce que :

toutes les catégories soient en groupes de la même catégorie; toutes les catégories ne tirent que sur un seul parcours, ~~les archers Minimes peuvent faire partie d'un groupe de parents concurrents, avec l'accord des autres membres du groupe.~~

APP3.6.9.1

Le comité d'organisation doit établir le classement en têtes de série de la première ronde de manière à ce que :

- toutes les catégories soient en groupes de la même catégorie;
- toutes les catégories ne tirent que sur un seul parcours.

APP3.6.13.1

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné âgé de 19 ans ou plus.

APP3.6.13.1

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

Tous les athlètes Benjamins et Minimes doivent avoir un chaperon désigné âgé de 19 ans ou plus et ne participant pas à l'événement.

ANNEXE TAC 3.9 RÈGLES DU TOURNOI POSTAL EN SALLE

Version 2023.03.01

APP3.9.6.2

Juges - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un juge local ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission du coordonnateur du tournoi postal de TAC.

Version 2024.01.19

APP3.9.6.2

Juges - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un juge local ou supérieur ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission du coordonnateur du tournoi postal de TAC.

ANNEXE TAC 3.10 RÈGLES DU TOURNOI POSTAL EN PLEIN AIR

Version 2023.03.01

APP3.10.6.2

Juges - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un juge local ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission coordonnateur du tournoi postal de TAC.

Version 2024.01.19

APP3.10.6.2

Juges - Chaque épreuve du tournoi postal doit être supervisée par un juge local **ou supérieur** ou par le secrétaire du tournoi postal, sauf sur permission coordonnateur du tournoi postal de TAC.

Version 2023.03.01

APP3.10.14.2

Des épingles six-pour-soixante sont également attribuées aux athlètes qui obtiennent 60 points ~~dans deux volées consécutives~~. Les athlètes doivent payer pour ces épingles.

Version 2024.01.19

APP3.10.14.2

Des épingles six-pour-soixante sont également attribuées aux athlètes qui obtiennent 60 points **en une volée**. Les athlètes doivent payer pour ces épingles.

ANNEXE TAC 3.11 ` RÈGLES DES COUPES CANADA EST ET OUEST

Version 2023.03.01

APP3.11.3

Le format de la ronde par équipe mixte sera le suivant :

- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes mixtes de tir à l'arc à poulies;
- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes mixtes de tir à l'arc recourbé;
- Seules les distances Senior seront tirées :
 - o 50 m pour le tir à l'arc à poulies;
 - o 70 m pour le tir à l'arc recourbé.
- Toutes les catégories d'âge peuvent s'inscrire, U18, U21, Senior et 50+ ;
- Les équipes seront classées en fonction du pointage total individuel qu'elles obtiennent lors de la ronde 720.

Match Play Chart: 8 Teams (Byes are Permitted)



TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

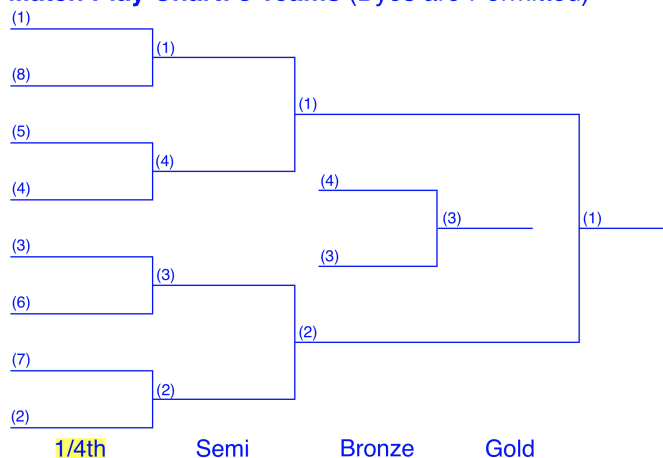
Des épingles six-pour-soixante sont également attribuées aux athlètes qui obtiennent 60 points en une volée.
Les athlètes doivent payer pour ces épingles. Version 2024.01.19

APP3.11.3

Le format de la ronde par équipe mixte sera le suivant :

- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes mixtes de tir à l'arc à poulies;
- Un minimum de quatre (4) et un maximum de huit (8) équipes mixtes de tir à l'arc recourbé;
- Seules les distances Senior seront tirées :
 - o 50 m pour le tir à l'arc à poulies;
 - o 70 m pour le tir à l'arc recourbé.
- Toutes les catégories d'âge peuvent s'inscrire, U18, U21, Senior et 50+ ;
- Les équipes seront classées en fonction du pointage total individuel qu'elles obtiennent lors de la ronde 720.

Match Play Chart: 8 Teams (Byes are Permitted)



Version 2023.03.01

APP3.11.5.4

La Commission des Juges de Tournoi sera composée d'un minimum de quatre (4) juges.

- Tir à l'arc Canada nommera deux (2) juges ; l'un sera un juge de niveau national ou plus élevé et l'autre un juge de niveau candidat au titre de juge national ou plus élevé.

niveau Candidat Juge National ou plus élevé.

- Les autres membres de la commission, nommés par l'Organisateur, seront des juges de niveau provincial ou supérieur.

Version 2024.01.19

APP3.11.5.4

La Commission des Juges de Tournoi sera composée d'un minimum de quatre (4) juges.

- Tir à l'arc Canada nommera trois (3) juges ; l'un d'eux sera un juge de niveau national ou plus élevé, et les deux autres seront de niveau candidat juge national ou plus élevé.

deux juges nationaux de niveau candidat ou plus élevé.

- Les autres membres de la commission, nommés par l'Organisateur, seront des juges de niveau provincial ou supérieur.

Livre 3

TAC 11.8 DIVISION CHASSEUR

La section Chasseur suit les règles de Tir à l'arc Canada pour les sections Chasseur.
Consultez l'article TAC 22.11 du Livre 4 (reproduit ci-dessous).

Version 2023.03.01

TAC 22.11.1 (révisé en 2022)

L'arc peut utiliser n'importe quel viseur de chasse disponible sur le marché, y compris les viseurs coulissants, avec les limitations suivantes :

- N'inclue aucune lentille, grossissante ou non;
- Peut avoir une ou plusieurs broches :
 - Il peut s'agir d'un viseur à fibre optique et/ou d'une lampe électrique pour éclairer le(s) viseur(s) et/ou d'un bâton lumineux chimique. Le bâton lumineux doit être enfermé de manière à ne pas gêner les autres athlètes;
 - Plusieurs broches sont placées à des distances/écarts utilisables dans la fenêtre de visée.
- ~~Pas de réglage par clic pour l'élévation ou la direction du vent;~~
- Peut inclure un dispositif de niveau;
- Ne doit pas dépasser de plus de douze (12) pouces le point d'attache du corps d'arc le plus proche;
- ~~Les viseurs de cible (avec réglage fin de l'élévation et de la direction du vent) ne sont pas autorisés.~~

Version 2024.01.19

TAC 22.11.1 (révisé en 2024)

L'arc peut utiliser n'importe quel viseur de chasse disponible sur le marché, y compris les viseurs coulissants, avec les limitations suivantes :

- N'inclue aucune lentille, grossissante ou non:
 - Les clarificateurs ou les vérificateurs dans le viseur ne sont pas considérés comme un grossissement et sont autorisés.
- Peut avoir une ou plusieurs broches :
 - Il peut s'agir d'un viseur à fibre optique et/ou d'une lampe électrique pour éclairer le(s) viseur(s) et/ou d'un bâton lumineux chimique. Le bâton lumineux doit être enfermé de manière à ne pas gêner les autres athlètes;
 - Plusieurs broches sont placées à des distances/écarts utilisables dans la fenêtre de visée.
- **Le réglage de la hauteur et de la direction du vent peut être effectué pendant la compétition;**
- Peut inclure un dispositif de niveau;
- Ne doit pas dépasser de plus de douze (12) pouces le point d'attache du corps d'arc le plus proche.

Version 2023.03.01

TAC 22.11.2

~~Les flèches doivent avoir des pointes de cible vissées.~~

Version 2023.03.01

TAC 22.11.3

Un seul stabilisateur est permis, d'au plus douze (12) pouces de long à partir du point d'attache du corps d'arc le plus proche.

[AC Interpretation: Bee Stinger Hunter Counter Slide \(08 December 2020\)](#)

Version 2024.01.19

TAC 22.11.3 (révisé en 2024)

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

Un stabilisateur avant ou un système comprenant des déclencheurs rapides, des amplificateurs et/ou des poids peut être utilisé, mais ne doit pas dépasser douze (12) pouces de longueur totale depuis l'extrémité du stabilisateur/système jusqu'au point d'attache à l'avant de la hausse.

Un seul stabilisateur arrière d'une longueur maximale de douze (12) pouces (y compris les poids) peut être utilisé, quel que soit le point d'attache à l'arc.

[AC Interpretation: Bee Stinger Hunter Counter Slide \(08 December 2020\)](#)

Version 2024.01.19

TAC 11.11 Division non compétitive (*nouveau pour 2024*)

Les archers dont le matériel ne correspond pas aux règles publiées peuvent néanmoins participer dans la catégorie non compétitive.

Version 2024.01.19

TAC 11.11.1 (*nouveau pour 2024*)

Si le matériel n'est pas conforme aux règles publiées parce que le matériel ou l'article est nouveau, le matériel doit être documenté et une demande d'interprétation doit être soumise à Tir à l'arc Canada.

Livre 4

CHAPITRE 22 MATÉRIEL DES ATHLÈTES

Version 2023.03.01

En ce qui concerne le tir 3D canadien, [WA 22.1](#) et [WA 22.2](#) (divisions arc recourbé, et arc à poulies, respectivement) ne SONT PAS RECONNUS pour les compétitions de tir 3D inscrites auprès de Tir à l'arc Canada. Des divisions supplémentaires (décrites dans les articles [TAC 22.8](#) à [TAC 22.17](#)) sont reconnues par Tir à l'arc Canada, mais ne sont pas reconnues par la World Archery.

Tir à l'arc Canada reconnaît les divisions d'équipement suivantes pour le tir 3D au Canada :

WA 22.3	Arc nu	Senior
WA 22.4	Arc instinctif *	Senior
WA 22.5	Arc long	Senior
TAC 22.8	Illimité	toutes les catégories
TAC 22.9	Pointeaux fixes	Senior
TAC 22.14	Traditionnel	Maître, Maître 60, Junior, Cadet, Benjamin, Minime
TAC 22.11	Chasseur	Senior
TAC 22.17	Dist. connue 50	Senior

* - Division Instinctif (Traditionnel pour WA)

- ~~K50, tous les concurrents concourent à titre de seniors, l'âge minimal de participation est Cadet;~~
- ~~l'ancienne catégorie Arc à poulies jeunes, est maintenant définie comme la division illimité;~~
- ~~les anciennes divisions Maître ouverte et Maître 60 sont maintenant définies dans le cadre de la division illimité;~~
- ~~l'ancienne division Chasseur «doigts» est maintenant définie dans le cadre de la division Chasseur;~~
- ~~l'ancienne division Arc à poulies «doigts» (BHF) est maintenant définie dans le cadre de la division illimité.~~

Version 2024.01.19

En ce qui concerne le tir 3D canadien, [WA 22.1](#) et [WA 22.2](#) (divisions arc recourbé, et arc à poulies, respectivement) ne SONT PAS RECONNUS pour les compétitions de tir 3D inscrites auprès de Tir à l'arc Canada. Des divisions supplémentaires (décrites dans les articles [TAC 22.8](#) à [TAC 22.17](#)) sont reconnues par Tir à l'arc Canada, mais ne sont pas reconnues par la World Archery.

Tir à l'arc Canada reconnaît les divisions d'équipement suivantes pour le tir 3D au Canada :

WA 22.3	Arc nu	Senior
WA 22.4	Arc instinctif *	Senior
WA 22.5	Arc long	Senior
TAC 22.8	Illimité	Maître 60, Maîtres, Senior, Cadet
TAC 22.9	Pointeaux fixes	Senior
TAC 22.14	Traditionnel	Maître, Maître 60, Junior, Cadet, Benjamin, Minime
TAC 22.11	Chasseur	Senior
TAC 22.17	Connu	Senior, Cadet, Benjamin, Minime

* - Division Instinctif (Traditionnel pour WA)

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

TAC 22.11 DIVISION CHASSEUR

Version 2023.03.01

TAC 22.11.1 (révisé en 2022)

L'arc peut utiliser n'importe quel viseur de chasse disponible sur le marché, y compris les viseurs coulissants, avec les limitations suivantes :

- Ne doit comporter aucune lentille, grossissante ou non;
- Peut avoir une ou plusieurs broches :
 - Il peut s'agir d'un viseur à fibre optique et/ou d'une lampe électrique pour éclairer le(s) viseur(s) et/ou d'un bâton lumineux chimique. Le bâton lumineux doit être enfermé de manière à ne pas gêner les autres athlètes;
 - Plusieurs broches sont placées à des distances/écarts utilisables dans la fenêtre de visée.
- ~~Pas de réglage par clic pour l'élévation ou la direction du vent;~~
- ~~Peut être équipé d'un dispositif de mise à niveau;~~
- Ne doit pas dépasser de plus de douze (12) pouces le point d'attache du corps d'arc le plus proche;
- ~~Les viseurs de cible (avec réglage fin de l'élévation et de la direction du vent) ne sont pas autorisés.~~

Version 2024.01.19

TAC 22.11.1 (revised 2024)

L'arc peut utiliser n'importe quel viseur de chasse disponible sur le marché, y compris les viseurs coulissants, avec les limitations suivantes :

- Ne doit comporter aucune lentille, grossissante ou non:
 - Les clarificateurs ou les vérificateurs dans le viseur ne sont pas considérés comme un grossissement et sont autorisés.
- Peut avoir une ou plusieurs broches:
 - Il peut s'agir d'un viseur à fibre optique et/ou d'une lampe électrique pour éclairer le(s) viseur(s) et/ou d'un bâton lumineux chimique. Le bâton lumineux doit être enfermé de manière à ne pas gêner les autres athlètes;
 - Plusieurs broches sont placées à des distances/écarts utilisables dans la fenêtre de visée.
- Le réglage de la hauteur et de la direction du vent peut être effectué pendant la compétition;
- Peut être équipé d'un dispositif de mise à niveau;
- Ne doit pas dépasser de plus de douze (12) pouces le point d'attache du corps d'arc le plus proche.

Version 2023.03.01

TAC 22.11.2

~~Les flèches doivent avoir des pointes de cible vissées.~~

Version 2023.03.01

TAC 22.11.3

Un seul stabilisateur est permis, d'au plus douze (12) pouces de long à partir du point d'attache du corps d'arc le plus proche:

[AC Interpretation: Bee Stinger Hunter Counter Slide \(08 December 2020\)](#)

Version 2024.01.19

TAC 22.11.3 (révisé en 2024)

Un stabilisateur avant ou un système comprenant des déclencheurs rapides, des amplificateurs et/ou des poids peut être utilisé, mais ne doit pas dépasser douze (12) pouces de longueur totale depuis l'extrémité du stabilisateur/système jusqu'au point d'attache à l'avant de la hausse.

Un seul stabilisateur arrière d'une longueur maximale de douze (12) pouces (y compris les poids) peut être utilisé, quel que soit le point d'attache à l'arc.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

[AC Interpretation: Bee Stinger Hunter Counter Slide \(08 December 2020\)](#)

Version 2023.03.01

TAC 22.16 DIVISION NON COMPÉTITIVE

Les archers dont le matériel ne correspond pas aux règles publiées peuvent néanmoins participer dans la catégorie non compétitive, jusqu'à ce que Tir à l'arc Canada décide dans quelle catégorie ils doivent participer.

Version 2024.01.19

TAC 22.16 DIVISION NON COMPÉTITIVE

Les archers dont le matériel ne correspond pas aux règles publiées peuvent néanmoins participer dans la catégorie non compétitive.

Version 2024.01.19

TAC 22.16.1 (nouveau pour 2024)

Si le matériel n'est pas conforme aux règles publiées parce que le matériel ou l'article est nouveau, le matériel doit être documenté et une demande d'interprétation doit être soumise à Tir à l'arc Canada.

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

Version 2023.03.01

TAC 22.17 DIVISION CONNUE-50

Version 2024.01.19

TAC 22.17 CONNUE

Version 2023.03.01

TAC 22.17.1

Les archers tireront depuis les piquets Orange (50 verges maximum).

Version 2024.01.19

TAC 22.17.1 (nouveau pour 2024)

La division est limitée aux classes d'âge suivantes :

- Senior;
 - o Senior comprend les archers junior ou plus âgés.
- Cadet;
- Benjamin;
- Minime.

Version 2024.01.19

TAC 22.17.1.1 (nouveau pour 2024)

- Les seniors tireront depuis les piquets Orange (50 verges maximum);
- Les cadets tireront depuis les piquets Vert (40 verges maximum);
- Les Benjamins et Minimes tireront depuis les piquets Blanc (30 verges maximum).

Version 2023.03.01

TAC 22.17.3

Cette classe est ouverte aux archers cadets ou plus âgés.

Version 2024.01.19

TAC 22.17.3

Pas utilisé.

Version 2023.03.01

TAC 22.17.7

Au Championnat canadien, la classe ~~Distance connue-50~~ empruntera le même parcours si la salle peut abriter les catégories Distance inconnue 50 verges maximum. S'il n'y a pas assez de place sur le même parcours, alors les archers de la catégorie Distance Connue tireront sur un parcours déjà emprunté par les archers de la catégorie Distance inconnue 50 verges maximum (à l'exclusion du premier parcours du tournoi).

Version 2024.01.19

TAC 22.17.7

Au Championnat canadien, la classe **Distance connue Senior** empruntera le même parcours si la salle peut abriter **que** les catégories Distance inconnue 50 verges maximum. S'il n'y a pas assez de place sur le même parcours, alors les archers de la catégorie Distance Connue tireront sur un parcours déjà emprunté par les archers de la catégorie Distance inconnue 50 verges maximum (à l'exclusion du premier parcours du tournoi).

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

De même, la classe Cadet connue suivra sur le même parcours, si l'espace le permet, les catégories de distance maximale inconnue de 40 verges et les classes Benjamin et Minime connues suivront sur le même parcours, si l'espace le permet, les catégories de distance maximale inconnue de 40 verges.

[Note TAC: Lors de l'inspection du matériel de l'archer, les boulons de la branche et les parties mobiles du viseur peuvent être marqués.]

Déplacé à la fin du chapitre 22

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

CHAPITRE 23 - TIR

Version 2023.03.01

~~TAC 23.1.2~~ (redondant, couvert par 23.7.1.2)

Dans les rondes canadiennes de tir 3D :

En salle – l'archer doit tirer depuis la position de tir désignée. (Nota – il peut y avoir plusieurs positions de tir à une même station. Les archers doivent se déplacer à la position de tir correspondante à chaque cible au sein de la station.)

Version 2023.03.01

~~TAC 23.1.3~~ (redondant, couvert par 23.7.1.2)

Dans les rondes canadiennes de tir 3D, le piquet de tir (en plein air) ou la position de tir (en salle) ne doit accueillir qu'un seul archer.

TAC 23.7 TIR - 3D CANADIEN

Version 2023.03.01

TAC 23.7.1.0

Les concurrents tirent à partir de positions de tir, selon leur catégorie, comme suit :

Position	En plein air	En salle
Orange Max. 50 verges (46m)	Arc à poulies illimité - Maître, Senior, Junior Arc à poulies «pointeaux fixes» - Senior Distance connue 50 - Seniors†	Arc à poulies illimité - Maître, Maître 60, Senior, Junior, Cadet Arc à poulies «pointeaux fixes» - Senior Distance connue 50 - Senior† Chasseur
Vert max. 40 verges (37m)	Arc à poulies illimité - Maître 60, Cadet Chasseur	pas utilisé.
Blanc max. 30 verges (27m)	Arc à poulies illimité - Benjamin, Minime Arc nu - Senior Arc long - Senior Arc instinctif* - Senior Traditionnel - Maître, Junior, Cadet, Benjamin, Minime	Arc à poulies illimité - Benjamin, Minime

La position pour la catégorie Poussin devrait être fixée à des distances inconnues allant jusqu'à 15 verges (14m) sur un parcours distinct.

† - La catégorie Distance connue 50 est ouverte aux archers étant au minimum d'âge cadet. Tous les archers concourent dans la catégorie senior.

* - Division Instinctif (Traditionnel pour WA).

Version 2024.01.19

TAC 23.7.1.0

Les concurrents tirent à partir de positions de tir, selon leur catégorie, comme suit :

Position	En plein air	En salle
Orange Max. 50 verges (46m)	Arc à poulies illimité - Maître, Senior Arc à poulies «pointeaux fixes» - Senior Distance connue - Seniors†	Arc à poulies illimité - Maître, M60, Senior, Cadet Arc à poulies «pointeaux fixes» - Senior Distance connue - Senior†, Cadet Chasseur
Vert max. 40 verges (37m)	Arc à poulies illimité - Maître 60, Cadet Distance Connue - Cadet Chasseur	pas utilisé.
Blanc max. 30 verges	Distance connue - Benjamin, Minime Arc nu - Senior	Distance connue - Benjamin, Minime

TAC 2024 Sommaire des changements au Livre de règlements

(27m)	Arc long	- Senior
	Arc instinctif*	- Senior
	Traditionnel	- Maître, Junior, Cadet, Benjamin,
	Minime	

La position pour la catégorie Poussin devrait être fixée à des distances inconnues allant jusqu'à 15 verges (14m) sur un parcours distinct.

† - Senior dans la division connue, comprend les archers juniors et plus âgés.

* - Division Instinctif (Traditionnel pour WA).

TAC 26 CONTRÔLE DES TIRS ET SÉCURITÉ (nouveau pour 2024)

Version 2024.01.19

TAC 26.1 (nouveau pour 2024) (déplacé du livre 2, chapitre 10)

Des agents de sécurité, qui peuvent être des juges, doivent être nommés par le comité d'organisation et responsable de surveiller, et si nécessaire, de contrôler les parcours de tir en campagne et 3D et les zones d'entraînement. Ils doivent appliquer toutes les mesures de sécurité qu'ils considèrent comme essentielles.

Version 2024.01.19

TAC 26.2 (nouveau pour 2024) (déplacé du livre 2, chapitre 10)

Tous les membres d'un groupe de tir sont responsables de surveiller le contrôle de tir et la sécurité de tous les membres du groupe, ainsi que de toutes les autres personnes aux alentours.

Version 2024.01.19

TAC 23.3 (nouveau pour 2024) (déplacé du livre 2, chapitre 10)

L'article de tir à l'arc 3D en salle

Version 2024.01.19

TAC 26.3.1 (nouveau pour 2024) (déplacé du livre 2, chapitre 10)

Agents de sécurité, qui peuvent être des juges, doivent être nommés par le comité d'organisation et responsables de surveiller, et si nécessaire, de contrôler le parcours de tir 3D et les zones d'entraînement en salle.

Ils doivent appliquer toutes les mesures de sécurité qu'ils considèrent nécessaires, qui peuvent inclure :

- contrôler l'occupation de la ligne de tir
- s'assurer que le terrain est libre pour le tir
- signaler les temps de tir
- s'assurer que les spectateurs restent derrière les barrières
- en cas d'urgence, émettre une série d'au moins cinq signaux sonores pour que tous les tirs cessent
- accompagner les visiteurs et les journalistes sur le parcours.

Version 2024.01.19

TAC 26.4 (nouveau pour 2024)

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés sur le terrain de jeu lors des épreuves de tir à l'arc sur cible, en campagne et 3D.

Version 2024.01.19

TAC 25.4.1 (nouveau pour 2024)

Les animaux de service ou de soutien sont autorisés sur le terrain de jeu avec les restrictions suivantes :

- L'animal est attaché et ne peut pas interférer avec l'événement;
- L'animal n'est pas autorisé dans la zone de la ligne de tir pendant que les athlètes tirent.

ANNEXE TAC 1 POSITION DE TIR POUR LE TIR EN CAMPAGNE ET LE TIR 3D AU CANADA

ANNEXE TAC 1 POSITION DE TIR POUR LE TIR EN CAMPAGNE

TAC 23.7.1.0 **Supprimé, car redondant**

Les concurrents tireront des positions de tir suivantes, selon leur catégorie :

Position	En plein-air	En salle
Orange Max. 50 verges (46m)	Arc à poulies illimité — Maîtres, Senior, Junior Arc à poulies «pointeaux fixes» — Senior Distance connue 50 — Senior†	Arc à poulies illimité — Maîtres, Maîtres 60, Senior, Junior, Cadet Arc à poulies «pointeaux fixes» — Senior Distance connue 50 — Senior† Hunter
Vert max. 40 verges (37m)	Arc à poulies illimité — 60+, U18 Chasseur	Not used.
Blanc max. 30 verges (27m)	Arc à poulies illimité — U15, U13 Arc nu — Senior Arc long — Senior Arc instinctif* — Senior Traditionnel — 50+, U21, U18, U15, U13	Arc à poulies illimité — U15, U13

Pour les poussins, la position devrait être établie à des distances inconnues pouvant aller jusqu'à 15 verges (14m) sur un parcours distinct.

† - Distance connue 50, est ouverte aux archers Cadets. Tous les archers concourront dans la catégorie senior.

* - Division Instinctive (Traditionnel pour WA).